MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Seizième séance – Mardi 8 octobre 2019, à 20 h 35

Présidence de Mme Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *Mme Sandrine Salerno*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, conseiller administratif, *MM. Manuel Alonso Unica*, *Stéphane Guex*, *Laurent Leisi* et *Jacques Pagan*.

Assistent à la séance: *Mme Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 26 septembre 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 8 octobre, mercredi 9 octobre et lundi 14 octobre 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Nous avons appris le décès de la maman de Mme Christiane Leuenberger et du frère de M. Jacques Pagan. Nous leur présentons nos sincères condoléances.

4. Projet de délibération du 11 septembre 2019 de Mme Christina Kitsos et M. Pascal Holenweg: «Faites votre ville: pour un budget participatif» (PRD-235)[1].

Suite de la préconsultation

M. Gazi Sahin (EàG). Le groupe Ensemble à gauche renverra avec plaisir le projet de délibération PRD-235 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, cela pour plusieurs raisons. Premièrement, renforcer autant que possible un pouvoir local dans les quartiers est une bonne chose; c'est ce qu'on doit faire. On fait le pouvoir local! On aide et on défend le renforcement d'un pouvoir local et de la politique locale. Dans ce sens, c'est là un projet intéressant. Il m'intéresse aussi personnellement, en tant que membre de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

[1] Préconsultation, 1768.

Deuxièmement, on voit revenir le terme de soviets de quartier; «soviet» ne signifie rien d'autre en français que le conseil. Il s'agit donc ici des conseils de quartier, qui sont… comment dirais-je? Les institutions les plus démocratiques que l'humanité ait créées jusqu'à maintenant. Par conséquent, donnons bien sûr le pouvoir aux gens des quartiers! Dans quel espace veulent-ils vivre? Qu'ils puissent le décider, qu'ils puissent participer! Je crois que leur donner cette possibilité est aussi en grande partie notre rôle. C'est en élargissant le pouvoir qu'on élargira la démocratie à Genève.

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre est opposée au projet de délibération PRD-235 pour plusieurs raisons. D'une part, la démocratie est un instrument difficile et très sensible. Il suffit de peu de changements pour qu'il y ait un dérèglement – et alors, une dictature peut même s'installer, à la rigueur. Or, nous voyons ici que ce projet de délibération va justement dans cette direction. Nous le refuserons donc.

Ces conseils de quartier ne fonctionnent pas, M. Sormanni l'a déjà dit. Qui vient y participer? Seulement une petite minorité de gens de gauche – voire des anarchistes – très actifs politiquement, qui monopolisent ces conseils. Le citoyen ordinaire n'y a rien à dire ou, en tout cas, il est minorisé. C'est donc tout sauf démocratique!

En réalité, cet objet n'aurait jamais dû être traité ce soir. La majorité du bureau du Conseil municipal y était fortement opposée. Par conséquent, à nos yeux, le traitement du projet de délibération PRD-235 ce soir est dû à un malentendu. Nous ne voulons pas le renvoyer en commission, mais le refuser tout de suite.

La présidente. Nous avons reçu une motion d'ordre demandant de clore le débat et de passer au vote.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 30 oui contre 25 non.

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que, selon notre règlement, en cas d'acceptation de la clôture du débat chaque groupe peut encore s'exprimer sur le fond en trois minutes au maximum par la voix d'un seul ou d'une seule de ses membres. Pour le Parti démocrate-chrétien, je donne la parole à Mme Marie Barbey-Chappuis.

Mme Marie Barbey-Chappuis (PDC). Trois minutes seront amplement suffisantes pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que nous estimons au Parti démocrate-chrétien que les nouveaux outils numériques ouvrent de nouvelles possibilités. Ils permettent aujourd'hui de mener des consultations et de faire des démarches participatives bien plus larges et plus représentatives que ce qu'on a pu connaître par le passé. Ces processus ne se réduisent plus – fort heureusement – à des groupes d'activistes ou à des soviets de quartier, comme on a pu l'entendre. Il est vrai que, précédemment, les contrats de quartier n'ont pas été une grande réussite en ville de Genève, il faut le dire!

Nous pensons cependant qu'on peut faire beaucoup mieux. Comme l'a dit M. Gomez, des réflexions intéressantes ont été menées dans différentes villes européennes. Elles portent notamment sur les budgets d'investissement – et non de fonctionnement – mis en place dans les quartiers. Les résultats sont assez encourageants, je dois le dire. Ils permettent notamment aux habitants de renforcer leur implication au sein de la commune. Aujourd'hui, on sent qu'il y a une perte en la matière. Pourquoi ne pas tester, grâce aux nouvelles technologies, une nouvelle façon de s'impliquer pour sa commune?

Il est vrai qu'à Genève et en Suisse on a des outils comme les pétitions ou les référendums qui n'existent pas dans ces villes européennes, mais le Parti démocrate-chrétien pense néanmoins que la réflexion sur les budgets participatifs a évolué et que les nouveaux outils technologiques offrent de nouvelles possibilités. Nous estimons qu'il vaut la peine de se réinterroger pour voir quels sont les avantages – mais aussi les limites – de ces démarches, à l'aune des nouvelles technologies.

Pour toutes ces raisons, nous renverrons le projet de délibération PRD-235 en commission pour étude.

La présidente. Dans quelle commission? Excusez-moi, je n'ai pas compris. Pour l'instant, la commission des finances et la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse ont été proposées. Donc c'est égal pour vous, Madame la conseillère municipale… Pour le groupe socialiste, je donne la parole à M. Pascal Holenweg.

M. Pascal Holenweg (S). Je donnerai juste trois précisions – ou quatre… Mais trois devraient suffire. Premièrement, nous ne demandons évidemment pas au Conseil municipal de se prononcer maintenant, sans débat, sans analyse, sans examen, sans audition, sur un projet de délibération qui change les procédures d'adoption de crédits, d'une certaine manière, même s'il s'agit en l'occurrence de crédits tout à fait minimes.

Nous demandons la possibilité d'élargir la participation d'une population qui ne vote pas forcément, comme l'a rappelé tout à l'heure Christina Kitsos, à des décisions concernant l'aménagement et la vie des quartiers. Il convient de rappeler que les mieux élus d'entre nous le sont avec à peine 10 000 suffrages dans une ville de 200 000 habitants. Par conséquent, il est très présomptueux de proclamer que nous sommes les représentants de la population ou même d'une part de la population, quand 90% de celle-ci s'abstient d'élire qui que ce soit au Conseil municipal!

Deuxièmement, on peut être surpris de l'opposition viscérale du Mouvement citoyens genevois à une proposition d'élargissement de la participation de la population à des décisions qui la concernent directement. De la part d'un parti qui se prétend représentatif de la population, c'est une position assez curieuse.

Troisièmement – c'est la dernière précision que je voulais apporter – nous sommes un soviet, littéralement «городской совет», *gorodskoi sovet*, ce qui signifie conseil municipal en russe. Le *gorodskoi sovet* n'a pas à avoir peur des soviets de quartier. Nous sommes un soviet des quartiers! Et si nous ne donnons pas à une population qui ne vote pas la possibilité de se prononcer sur l'aménagement, les pratiques et les innovations dans son quartier, nous ne faisons pas réellement notre travail.

Nous proposons le renvoi du projet de délibération PRD-235 pour examen, auditions et débat à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, car la pratique en Ville de Genève nous semble mériter un élargissement des possibilités de la population de se prononcer directement, mais aussi pour toutes les raisons qu'a indiquées tout à l'heure Mme Barbey-Chappuis. En effet, il faut utiliser les nouveaux moyens qui nous sont offerts de se prononcer, de s'exprimer et d'émettre des propositions. Nous ne proposons pas un bouleversement politique – même si quelques-uns d'entre nous en rêveront – mais un aménagement des pratiques politiques existantes, c'est-à-dire un élargissement de la participation de la population à ces pratiques et du contrôle direct des habitants des quartiers sur des enjeux qui les concernent directement. Renvoyez cet objet en commission, Mesdames et Messieurs! Nous pourrons ainsi en discuter plus en détail et entendre rationnellement, raisonnablement les municipalités qui pratiquent déjà ce que nous vous proposons.

La présidente. Pour l'Union démocratique du centre, je donne la parole à M. Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Contrairement au Mouvement citoyens genevois et à M. Daniel Sormanni, le projet de délibération PRD-235 ne nous étonne pas – au contraire, on est en terrain connu! C'est un projet de délibération idéologique, dogmatique, coûteux, voire électoraliste… Il procède d'une volonté qu'on connaît

depuis de nombreuses années: celle d'émietter le pouvoir pour profiler ainsi une nouvelle démocratie de forme participative et sélective. Mais la démocratie suppose l'expression de chacun, alors qu'ici on nous propose que toutes sortes de minorités – un quartier ou d'autres types de minorités – aient la possibilité de donner leur avis. Finalement, on ne s'y retrouvera plus!

Ce projet de délibération ne se situe pas – et de loin – dans le cadre de la démocratie que nous connaissons aujourd'hui. J'en veux pour preuve ce qui se passe à l'échelle fédérale, où l'on assiste à l'importance que prennent les conférences de différents départements cantonaux réunies au niveau national. Je pense par exemple aux conférences de départements des finances ou de départements des affaires sociales, qui en arrivent très curieusement à émettre des prises de position sur les votations. Ce sont pourtant des fonctionnaires qui n'ont aucun mandat populaire ni aucun droit, *stricto sensu*, de s'immiscer dans le débat populaire au moment des votations. Pourtant, voilà qu'avec ces conférences de différents départements cantonaux on a une espèce de couche qui se rajoute entre la commune, le canton et la Confédération. Ce qui plaît visiblement à ces messieurs du Conseil d'Etat!

Pour toutes ces raisons, nous ne sommes pas du tout favorables au projet de délibération PRD-235, qui est à nos yeux le contraire de la démocratie. Comme je l'ai expliqué, on devine bien le résultat du pouvoir donné aux minorités: c'est une multitude d'avis de communautés diverses et de particuliers qui seront contraires au bien commun. Si on a aujourd'hui la démocratie que l'on connaît avec un niveau communal, un niveau cantonal et un niveau fédéral, c'est bel et bien parce qu'on cherche non pas à privilégier différentes minorités qu'on aura de la peine à réunir ensuite, mais à se battre pour le bien commun et à avoir le souci de l'ensemble de la population.

En outre, je fais remarquer qu'en commission nous travaillons avec toutes les associations qui le désirent. J'en veux pour preuve le fonctionnement de celle que je préside en ce moment, la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous sommes soucieux d'entendre les gens du terrain, les représentants des associations. Nous les recevons – même longuement – et détaillons avec eux les difficultés qui pourraient surgir ou qu'ils nous dévoilent, ainsi que les points sur lesquels ils se mobilisent.

Alors, le projet de délibération PRD-235 arrive un peu comme la grêle après les vendanges, pour ratisser large et nous faire perdre les fruits de la démocratie que nous connaissons et que nous aimons. Par conséquent, nous ne sommes pas du tout favorables à son renvoi en commission. Nous préférons qu'il reste carrément à l'ordre du jour du Conseil municipal et qu'il meure de sa belle mort!

La présidente. Pour les Verts, je donne la parole à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Chez les Verts, nous n'avons pas peur qu'à un moment donné les citoyens nous dépossèdent d'une partie du pouvoir politique, qu'ils y participent et en soient des acteurs actifs.

Les budgets participatifs ne sont peut-être pas la panacée, mais c'est un excellent outil de démocratie locale. C'est aussi un excellent outil pour lutter contre la défiance envers les institutions qui, parfois, peuvent sembler fort éloignées à une partie des citoyens, et un bon moyen d'améliorer l'efficacité des politiques publiques. Ce n'est pas le seul! Effectivement, il y en a d'autres. Mais c'est un échelon indispensable – en tout cas, nous le pensons. Cela permet aussi d'attirer ceux qui ne votent pas ou n'ont tout simplement pas le droit de vote, mais qui constituent une part active de notre cité. Par cet exercice qui n'est pas simple, on permet une extension des droits citoyens que certains appellent des droits politiques – mais qui sont bel et bien des droits citoyens: participer à la construction de la ville, y contribuer non seulement par son travail, mais également par ses engagements.

Les citoyens y contribuent évidemment par l'intermédiaire des associations que nous recevons en commission – et que nous n'écoutons pas toujours, contrairement à ce qu'a dit M. Bertinat. La liste des cas où cela s'est produit serait longue, mais ce n'est peut-être pas le lieu de la détailler.

A travers les budgets participatifs, avec les nouveaux outils dont nous disposons aujourd'hui et sur la base des expériences récentes, comme cela a été dit précédemment, nous nous donnerons une fois encore les moyens d'être un exemple d'extension des droits politiques – je l'affirme! – que l'Europe, voire le monde, nous envient souvent.

Mesdames et Messieurs, telles sont les raisons pour lesquelles les Vertes et les Verts accepteront évidemment le renvoi du projet de délibération PRD-235 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

La présidente. Pour le Mouvement citoyens genevois, je donne la parole à M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, je ne vous étonnerai pas en vous disant qu'en ce qui nous concerne nous rejetterons le projet de délibération PRD-235, bien sûr. Nous souhaitons qu'il soit refusé sur le siège.

J'ai déjà dit tout à l'heure – mais je le répète, car il y en a qui n'ont pas compris – qu'essayer de donner comme ça une parcelle de pouvoir aux quartiers conduira à un déni de la démocratie. On voit déjà le peu de pouvoir qu'a le Conseil municipal, et vous voulez encore le donner à des soviets de quartier? On

est mal barrés! Ce sera une addition d'égoïstes de quartiers, voire d'immeubles! Et vous voulez en faire une politique pour la Ville de Genève? Ça n'a pas de sens! D'ailleurs, ça a déjà été essayé à plein d'endroits… *(Réactions dans la salle.)* Inutile de hocher la tête, on voit bien que vous n'avez pas cette expérience! Moi, ça fait quarante ans que je siège au Conseil municipal, je sais que trente-six mille essais de ce genre ont été faits et il n'y en a pas un qui ait marché! Vous voulez donner le pouvoir à un groupe de cinq à dix personnes qui seront noyautées par les maisons de quartier, vous ne donnez pas vraiment le pouvoir à la population! Pas du tout! Vous êtes complètement à côté de l'objectif que vous voulez atteindre! C'est bien ça, le problème!

Il faut bien se rendre compte que même au Conseil municipal on a très peu de pouvoir et qu'il est bafoué par le Conseil administratif, par le Service des affaires communales… J'en passe et des meilleures. On n'a déjà quasiment rien à dire! Et vous voulez donner aux quartiers la possibilité d'intervenir dans le budget? Peu importe que ce soit le budget d'investissement ou de fonctionnement. Mais sous quel chapitre? Au Conseil municipal, si on veut faire une dépense supplémentaire, on doit la compenser! On doit proposer une économie ou une recette supplémentaire et on ne peut pas toucher à l'impôt. Alors, dans tous les quartiers ils voudront une maison de quartier avec une salle de 2000 places qui coûtera 20 millions de francs! Vous allez la financer comment? Eux, ils ne proposeront pas de compensation! Ils ne pourront pas, évidemment!

Ce projet de délibération n'a pas de sens. Nous avons suffisamment d'instruments de la démocratie directe dans notre pays, en Suisse et à Genève. Les initiatives et les référendums communaux ne sont pas possibles partout, mais à Genève oui. Je pense que c'est largement suffisant pour mobiliser une population qui souhaiterait un équipement ou une manifestation non prévus par le Conseil municipal ni, surtout, par l'exécutif qu'est le Conseil administratif. Cela suffit pour faire fonctionner le système. Ce n'est pas parce que vous aurez donné le pouvoir à cinq, dix ou quinze personnes dans un, deux, trois ou dix quartiers que les autres habitants participeront à la démocratie! Je crois que vous n'êtes vraiment pas dans la cible, avec votre projet, c'est bien la preuve que vous ne vous occupez pas des citoyens! Vous avez peur de quoi, finalement?

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur Sormanni. Vous avez déjà parlé trois minutes.

M. Daniel Sormanni. Oui, oui! Mesdames et Messieurs de la gauche, avez-vous peur de perdre la majorité au Conseil administratif le 15 mars 2020? Je crois que c'est ça qui vous inquiète. C'est pour ça que vous voulez donner le pouvoir à vos copains dans les quartiers! En ce qui nous concerne, nous dirons non. Mais

je propose quand même formellement de renvoyer cet objet à la commission des sports et je vous demande de soumettre au vote ce renvoi, Madame la présidente.

La présidente. Pour Ensemble à gauche, je donne la parole à Mme Maria Pérez.

Mme Maria Pérez (EàG). La force de l'Alternative, depuis plus de douze ans que je siège au Conseil municipal, c'est la concertation. C'est vraiment une marque de fabrique! Cette longue tradition introduite par d'autres magistrats et d'autres conseillers municipaux par le passé est une force, je le répète. Nous avons une richesse incroyable, à Genève, et nous avons des quartiers qui ont une identité propre. Il y a des identités différentes: ce n'est pas la même chose d'habiter aux Pâquis, à la Jonction ou aux Charmilles.

Je donne un exemple de la façon dont pourrait être employé le crédit demandé dans le projet de délibération PRD-235. L'autre jour, la magistrate en charge du social a organisé une rencontre au Forum 1203, aux Charmilles. Y ont participé des gens venus des Charmilles, du quartier de l'Europe, de Vieusseux, de Geisendorf… C'est des gens qui ont envie de tisser du lien et qui ont des demandes à faire dans ce sens. Il s'agit de petites demandes de crédits ne nécessitant pas de grands mouvements financiers, donc de simples coups de pouce. Je le répète, ces gens ont envie de tisser du lien, c'est l'une des richesses de notre ville et c'est l'une des choses que nous savons faire, que l'Alternative a toujours faites. Nous devons garder cela et le cultiver.

Voilà pourquoi nous voterons ce soir le renvoi du projet de délibération PRD-235 en commission. On aurait pu le voter sur le siège, mais on le renverra en commission des finances, simplement dans l'objectif de convaincre plus largement les membres du Conseil municipal de la nécessité de ces microcrédits pour cultiver le lien qui fait la richesse de notre ville.

La présidente. Dernière intervenante: Mme Michèle Roullet, pour le Parti libéral-radical.

Mme Michèle Roullet (PLR). Au début, j'avais appuyé sur le bouton de demande de parole pour vous signaler, Madame la présidente, que tant que vous n'avez pas sonné on ne devrait pas pouvoir voter. Mais puisque j'ai la parole maintenant, eh bien, je m'exprimerai quand même au nom du Parti libéral-radical.

Sur ce sujet important – en tout cas aux yeux des libéraux-radicaux – on voit bien que les avis divergent, dans cette enceinte! Ce n'est pas la première fois que cela se produit entre la gauche et la droite… Mais là, la frontière ne se situe même pas entre la gauche et la droite et on voit des positions diamétralement opposées. Par exemple, certains qui plaident pour les budgets participatifs nous disent: «Ouh là là, ceux qui ne veulent pas adopter ces budgets participatifs, c'est parce qu'ils ont peur! Ils ont peur de perdre du pouvoir!» D'autres diront que ce n'est pas la peur qui les fait refuser ces budgets participatifs, mais l'idée que par ce biais certains pourraient être bassement intéressés par des aspects financiers.

Il ne faut pas oublier que le projet de délibération PRD-235 demande 1 million de francs à inscrire au budget municipal, ce qui veut dire qu'il faudra couper ailleurs pour pouvoir financer les budgets participatifs. On nous a déjà signalé qu'il faudrait de l'argent pour les mettre en place. Bien entendu, on nous demandera ensuite des moyens supplémentaires car il faudra piloter le système… Il y en a donc qui salivent peut-être déjà, en espérant un poste où se planquer pour être bien… La situation n'est pas si simple! On ne peut pas se contenter d'opposer ceux qui auraient peur et ceux qui n'auraient pas peur mais veulent être généreux.

M. Sormanni a démontré le danger des budgets participatifs: on peut aboutir à une accaparation du pouvoir par un petit groupe de gens très actifs qui se mettraient à bloquer des projets ou à en décider d'autres. Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que nous vivons dans un monde extraordinaire, en Suisse, où une pétition peut n'être signée que par une seule personne! Quelqu'un qui aurait un projet fantastique peut lancer une pétition avec une seule signature pour le réaliser.

Mme Pérez a dit que les quartiers n'étaient pas tous les mêmes et que les Pâquis n'étaient pas comme Champel, par exemple. Mais à force de vouloir établir une sorte de communautarisme de plus en plus étroit, où s'arrêtera-t-on? Les rues ne sont pas toutes identiques, y compris dans le même quartier. Il y a des différences entre les rues! Dans un immeuble, il n'y a peut-être pas la même population au rez-de-chaussée qu'au sixième étage… C'est donc une question problématique qui pourrait favoriser le communautarisme.

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

Mme Michèle Roullet. Pour M. Gomez, les conseils de quartier consolident les institutions. Mais j'ai une inquiétude: comment consolider les institutions en étant à l'extérieur?

Pour conclure, le Parti libéral-radical demande que le projet de délibération PRD-235 soit au moins renvoyé en commission. Nous dirons oui à la démocratie de proximité, mais non aux soviets de quartier!

La présidente. Chaque groupe s'étant exprimé, selon notre règlement…

M. Pascal Spuhler (HP). Madame la présidente, j'ai demandé la parole, j'y ai droit!

La présidente. Le règlement du Conseil municipal stipule qu'en cas d'acceptation d'une motion d'ordre demandant la clôture du débat chaque groupe – et non pas les conseillers municipaux indépendants – peut encore s'exprimer pendant trois minutes. Vous vous êtes exprimé avant le vote de la motion d'ordre, Monsieur Spuhler. Nous n'aurons pas deux poids et deux mesures: la dernière fois, M. Gauthier, qui est aussi indépendant, n'a pas pu parler. Quand on clôt le débat, seuls les groupes peuvent chacun s'exprimer pendant trois minutes. Je suis désolée! *(Brouhaha.)*

M. Pascal Spuhler. Je ne fais pas partie d'un groupe, je suis indépendant!

La présidente. Notre règlement dans sa formulation actuelle n'autorise pas les indépendants à causer dans ce cas de figure! Faites changer le règlement du Conseil municipal, Monsieur Spuhler!

M. Pascal Spuhler. J'ai le droit de m'exprimer! C'est le Soviet suprême, ici, bravo! C'est magnifique!

La présidente. Je suis désolée, mais nous avons un règlement qui dit que «chaque groupe» peut s'exprimer en cas de clôture du débat!

M. Pascal Spuhler. J'ai absolument le droit de parler, Madame la présidente, vous ne pouvez pas me refuser la parole!

La présidente. Monsieur Spuhler, nous n'avons pas deux poids et deux mesures. Vous n'êtes pas un groupe politique, quand vous siégez comme indépendant. Pour l'instant, on s'en tient au règlement!

M. Pascal Spuhler. Vous m'avez interdit de prendre la parole! Je vais vérifier ce qu'il en est. C'est un scandale, Madame la présidente!

La présidente. Ça suffit!

Une voix. Il faut le sortir!

La présidente. Nous sommes saisis de trois demandes de renvoi du projet de délibération PRD-235 dans trois commissions différentes. Je les mets aux voix une à une.

(Vives réactions dans la salle. M. Spuhler continue à crier hors micro.)

La présidente. Monsieur Spuhler, vous devez respecter le règlement, vous aussi! Nous sommes en procédure de vote, je vous demande un peu de calme. *(Brouhaha.)* Je suis désolée, mais nous n'avons pas le droit de vous donner la parole.

M. Pascal Spuhler. Soviet suprême! Bravo! C'est un scandale!

(Vives réactions dans la salle. Brouhaha général.)

La présidente. Nous sommes en procédure de vote sur le renvoi en commission du projet de délibération PRD-235, ce qui signifie…

(Vives réactions dans la salle. Brouhaha général.)

La présidente. Je suspends la séance pendant quelques minutes. Ça suffit, Monsieur Spuhler!

(La séance est suspendue de 21 h 4 à 21 h 5.)

La présidente. Je lis l'alinéa 3 de l'article 68 du règlement du Conseil municipal concernant les motions d'ordre: «Lorsqu'une telle motion vise à clore le débat en cours, [ce qui était le cas] elle est soumise au vote, sans discussion.» La

majorité a voté oui. «En cas d'acceptation, chaque groupe, ainsi que le Conseil administratif, peut encore s'exprimer sur le fond en trois minutes au maximum par un seul ou une seule de ses membres.» *(Brouhaha. Vive réaction de M. Spuhler.)* Vous n'êtes pas membre d'un groupe politique, Monsieur Spuhler! Vous siégez comme indépendant! *(Brouhaha.)* Cela étant dit, je reprends le vote. S'il vous plaît, Mesdames et Messieurs, soyez attentifs car nous entrons en procédure de vote. Il y aura trois votes pour le renvoi dans les trois commissions proposées.

M. Pascal Spuhler. C'est un scandale!

La présidente. Monsieur Spuhler, ça suffit! *(M. Daniel Sormanni crie quelque chose.)* Soyez poli, Monsieur Sormanni!

Des voix. On n'entend rien!

La présidente. Eh bien, faites de l'ordre entre vous, s'il vous plaît! Trois commissions ont été proposées pour le renvoi du projet de délibération PRD-235, je les mets aux voix l'une après l'autre en trois votes.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des finances est refusé par 54 non contre 14 oui.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 43 oui contre 26 non.

M. Daniel Sormanni (MCG). Bravo, le Parti démocrate-chrétien!

La présidente. Cet objet est donc renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Cependant, pour le principe et comme annoncé, je mets aux voix son renvoi à la troisième commission proposée. *(Brouhaha général.)*

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission des sports est refusé par 46 non contre 23 oui.

5. Projet de délibération du 11 septembre 2019 de Mmes et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Stefan Gisselbaek, Véronique Latella, Michel Nargi, John Rossi, Georges Martinoli, Florence Kraft-Babel, Pierre de Boccard, Guy Dossan et Michèle Roullet: «Pour une aide au développement de la biodiversité et de la protection animale» (PRD-236)[1].

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

– que le règlement d'application du fonds dédié à la solidarité internationale (LC 21 591) ne comporte aucune mention de soutien à la biodiversité, à la faune ou aux animaux;
– l'absence totale de soutien à des refuges ou à des cliniques pour animaux dans le rapport d'activité de la Délégation Genève Ville Solidaire (DGVS);
– les besoins criants en matière de soutien à la biodiversité, à la faune et aux animaux (orangs-outans à Bornéo, ours en Ukraine, chiens en Roumanie, etc.);
– que la sensibilisation aux droits humains peut également s'étendre à celui de la biodiversité, de la faune et des animaux;
– la nécessité de préservation des espèces pour assurer un avenir durable à notre planète;
– que les refuges pour animaux dans les pays en voie de développement manquent cruellement de fonds et de moyens;
– que la mobilisation de nombreux membres de la société civile pour le sauvetage des espèces et la préservation de notre planète doit s'accompagner d'une réponse politique,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif rajoute une priorité aux principes généraux de la politique municipale en matière de solidarité, par l'adjonction de

[1] Annoncé, 1306.

la lettre i) à l'article 2, alinéa 1, du règlement d'application du fonds dédié à la solidarité internationale (LC 21 591):

Art. 2 Priorités de la Ville

[1] Au moyen des 4 instruments de la coopération au développement, de la coopération décentralisée, de la promotion des droits humains et de l'action humanitaire, les principes généraux de la politique municipale en matière de solidarité sont les suivants:

a) la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales, et les actions en faveur d'une meilleure justice sociale, en référence notamment aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD);
b) le renforcement des capacités des mouvements sociaux, de la société civile et des collectivités publiques locales à agir pour la réduction de la pauvreté et des inégalités sociales et économiques;
c) la promotion des droits humains, en particuliers les droits économiques, sociaux et culturels, en accordant une attention particulière à des rapports hommes – femmes plus équilibrés et aux populations vulnérables et marginalisées;
d) la promotion d'un développement durable (avec les aspects économiques, sociaux et environnementaux), conformément au Programme stratégique de développement durable de la Ville (engagements d'Aalborg);
e) l'appui à des projets gérés par des associations de solidarité internationale présentes à Genève;
f) le renforcement de la coopération décentralisée en mettant en lien des services de la Ville avec des municipalités urbaines dans les pays en développement;
g) les activités d'information du public sur les enjeux Nord-Sud et la promotion de la diversité culturelle;
h) l'accès à la Genève internationale pour les représentant-e-s de la société civile, des mouvements sociaux et les collectivités locales;
i) l'encouragement et le maintien de la biodiversité des écosystèmes et des espèces (parcs naturels, réserves, etc.) ainsi que la création et le soutien à des organismes venant en aide aux animaux (refuges, soins vétérinaires, etc.).

Art. 2. – Quarante pour cent des dépenses en matière d'aide au développement est affecté à la réalisation de ces objectifs.

Art. 3. – Le Conseil administratif s'engage à sensibiliser d'autres collectivités à faire de même.

La présidente. Je fais voter le renvoi direct du projet de délibération PRD-236 à la commission des finances, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 61 oui contre 2 non.

6. Projet de délibération du 30 septembre 2019 de M. Pierre Gauthier: «Traitement accéléré des motions et résolutions qui stagnent à l'ordre du jour» (PRD-237)[1].

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

– que notre ordre du jour est pléthorique et que de nombreuses motions et résolutions y stagnent sans être traitées alors qu'elles ont été débattues et votées, positivement ou négativement, par la commission qui les a traitées;
– que les motions ou résolutions sont déposées dans un moment d'actualité donné par les conseillères ou les conseillers municipaux;
– que laisser des objets non traités parfois plusieurs années de suite revient à ignorer, voire mépriser, le travail politique des élues et des élus, auteurs ou commissaires, qui ont fait ou qui ont travaillé des propositions afin d'améliorer le quotidien des habitantes et des habitants de notre ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition d'un de ses membres,

décide:

Article unique. – Toute motion ou résolution dont le rapport n'a pas été traité par le Conseil municipal après avoir été inscrite trois fois à l'ordre du jour est

[1] Annoncé, 1692.

réputée acceptée ou refusée, conformément au vote mentionné dans le rapport de la commission qui les a traitées.

La présidente. Je fais voter le renvoi direct du projet de délibération PRD-237 à la commission du règlement, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est accepté sans opposition (67 oui et 1 abstention).

7. Projet de délibération du 30 septembre 2019 de Mmes et MM. Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Eric Bertinat, Alfonso Gomez, Antoine Maulini, Omar Azzabi et Didier Lyon: «Augmentation urgente des effectifs du Service d'incendie et de secours: assurons la sécurité de la population et rattrapons le retard pris dans l'application du concept opérationnel cantonal d'intervention!» (PRD-238)[1].

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Jusqu'à récemment, l'intervention des sapeurs-pompiers professionnels (SPP) s'appuyait sur un concept non formalisé datant de 1972 qui n'avait guère évolué alors même que la population de la ville et de l'agglomération s'est considérablement densifiée et que l'on bâtit aujourd'hui de nouveaux quartiers.

S'appuyant sur un audit de la Cour des comptes qui recommandait de remplacer le dispositif existant par une structure intercommunale de droit public pour répondre à un besoin accru de sécurité, de cohérence et d'efficience, les discussions relatives à la mise en œuvre d'un nouveau concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours 2020-2030 ont fortement mobilisé l'Association des communes genevoises (ACG), qui l'a validé le 21 juin 2017.

[1] Annoncé, 1692.

La variante la plus faible en termes d'effectifs de SPP du concept opérationnel cantonal prévoit six bases SPP:

Base principale 1	18 SPP
Base secondaire 2	10 SPP
Base secondaire 3	10 SPP
Base secondaire 4	7 SPP
Base secondaire 5	7 SPP
Base secondaire 6	7 SPP

soit un total de 59 SPP disponibles 24h/24.

Si l'on considère uniquement les bases 1, 2, 3, soit celles que le SIS exploitera dès 2020 selon le concept opérationnel cantonal 2015-2030, l'effectif devra être de 18+10+10 SPP, soit 38 SPP 24h/24.

Or, il manque d'ores et déjà 20 postes pour pouvoir ouvrir les trois casernes actuelles 24h/24 dans les conditions qui ont été validées par l'ACG, qui prévoient qu'«entre 2016 et 2020, 45 ETP devraient être créés afin de pouvoir exploiter 24h/24 les deux bases de départ secondaires des Asters et de Frontenex». A ce jour, seuls 25 postes ont été créés (délibération PRD-107 du 6 octobre 2015).

Dans la doctrine, l'évolution des effectifs a été prévue de façon à créer 135 postes supplémentaires entre 2016 et 2030. L'Ecole latine de sapeurs-pompiers professionnels dure dix-huit mois au terme desquels il faut réussir l'examen final, le bassin de recrutement et la capacité à former de nouveaux SPP est limitée; si nous comptons encore plus de 50 SPP à recruter pour combler les départs naturels (retraite), nous pouvons constater que la mise en application du concept opérationnel cantonal de défense incendie et secours du Canton de Genève souffre d'un retard conséquent, puisqu'on approche des 200 sapeurs-pompiers professionnels à recruter et à former en seulement dix ans!

Le manque d'effectifs engendre plusieurs effets négatifs, aussi bien pour la sécurité de la population que pour les intervenants dont la base horaire hebdomadaire est de 51 h ¾, la conséquence qui interpelle le plus étant le non-respect des délais d'intervention recommandés par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers qui préconise qu'un taux de 80% devrait être atteint contre 60% aujourd'hui.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Il est créé 25 postes de sapeurs-pompiers et de sapeuses-pompières professionnel-le-s. Les frais d'équipement personnel, de matériel (y compris casernement) de formation des titulaires de ces postes seront pris en compte dans le projet de budget 2020 dans les rubriques budgétaires concernées. La charge supplémentaire globale s'élève à 3 250 000 francs pour 2020 et les années suivantes.

La présidente. Je fais voter le renvoi direct du projet de délibération PRD-238 à la commission des finances, comme l'ont décidé le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission des finances est accepté par 61 oui contre 7 non (1 abstention).

8. Motion du 16 avril 2019 de Mmes et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin et Daniel-Dany Pastore: «La Ville doit arrêter de subventionner les dealers» (M-1431)[1].

Suite de la préconsultation

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous reprenons le débat sur la motion M-1431 interrompu lors de notre séance plénière du 30 septembre dernier, en suivant la liste des personnes déjà inscrites au tour de parole ce jour-là.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). On change tout à fait de sujet, avec la motion M-1431 intitulée «La Ville doit arrêter de subventionner les dealers». Je la résume très brièvement: d'après ses considérants, la vente des drogues est effectuée en toute impunité à Genève, ce qui est totalement faux. Vous imaginez bien, Mesdames et Messieurs, que ce n'est absolument pas le cas! Et il est toujours

[1] Préconsultation, 1684.

possible de déposer une plainte pénale. Sachez notamment qu'au Grand Conseil, en raison de la surpopulation pénitentiaire, certains groupes politiques sont opposés à l'arrestation et l'emprisonnement des dealers. N'oublions pas cela non plus! D'ailleurs, selon les statistiques, c'est Genève qui expulse le plus de criminels étrangers, ce qui démontre qu'il n'y a pas d'impunité dans ce domaine.

Selon le deuxième considérant de la motion, les différentes pétitions déposées par des citoyennes et des citoyens auprès du Grand Conseil sont restées lettre morte depuis des années. C'est également faux, bien entendu. Les pétitions mentionnées, soit la P 1733 du 31 mars 2010 et la P 1371 du 4 octobre 2011, déposées auprès du Grand Conseil, ainsi que la P-141 du 17 mai 2005 et la P-205 du 28 novembre 2007, déposées auprès du Conseil municipal, ont toutes été traitées et des réponses y ont été données. Quant à la pétition P 2060 déposée le 4 mars 2019, qui a été signée par un demi-millier de personnes, elle a été renvoyée directement au conseiller d'Etat Mauro Poggia.

Toujours dans les considérants de la motion M-1431, il est question des «subventions conséquentes qu'octroie la Ville de Genève à l'Usine en plus de la mise à disposition des locaux». C'est une affirmation totalement hors sujet et c'est manquer de pudeur vis-à-vis des gens qui souffrent de la présence des dealers. Puisqu'il est possible de déposer plainte, alors il faut le faire jusqu'au bout si les faits concernant l'Usine sont avérés. Je crois qu'il faut d'abord en avoir des preuves et ensuite ne pas hésiter à fermer l'Usine, le cas échéant – mais il ne s'agit absolument pas de cela ici, puisque la connivence entre l'Usine et les dealers n'a pas été prouvée. Si elle devait l'être un jour, la justice suivra son chemin, mais tel n'est pas le cas actuellement.

Dans cette motion, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de «faire toute la lumière sur cette problématique qui empoisonne la vie des Genevoises et des Genevois» – ce qui est vrai – et de «collaborer avec les autorités cantonales afin de déloger ces dealers du quartier». Il y a déjà des mesures mises en place dans ce sens par le Canton et la Ville. Tout cela pour vous dire, Mesdames et Messieurs, que la motion M-1431 présentée par le Mouvement citoyens genevois sera refusée par le Parti démocrate-chrétien. *(Applaudissements.)*

M. Pascal Altenbach (UDC). Le trafic de rue représente l'échelon le plus bas du marché global de la drogue, particulièrement pour l'héroïne et la cocaïne qui sont les substances les plus vendues dans la rue. Les dealers sont des «petits poissons» et, très souvent, des requérants d'asile – mais ils sont très dangereux! Ils constituent le dernier échelon d'une organisation criminelle parfaitement organisée, sa partie visible et coupable de graves nuisances: ils s'attaquent très souvent aux personnes les plus vulnérables de notre société, ils agissent en pleine rue au vu et au su de tous, comme si c'était tout naturel, ils se jouent de nos règlements

et de nos lois. Il n'est certes pas facile de les attraper en flagrant délit, mais il faut une réponse à la hauteur de la menace qu'engendre ce trafic de drogue.

A Lausanne, la majorité des dealers viennent du Nigeria. Le constater n'est pas du racisme! Un grand nombre d'importateurs situés à Amsterdam diffusent leurs produits en Europe par le truchement de transporteurs et de distributeurs.

En juillet dernier, notre conseiller d'Etat Mauro Poggia a pris à bras-le-corps ce problème négligé par la Ville de Genève depuis longtemps, à savoir le combat contre le trafic de drogue. Il explique que plusieurs mythes circulent à ce sujet. Le premier consiste à dire qu'il y aurait des contrôles de police racistes. M. Poggia a répondu que le marché des drogues était à présent en main de personnes d'origine africaine. Le deuxième mythe voudrait que les dealers n'aient pas d'autre choix à cause de l'interdiction de travailler. M. Poggia rappelle clairement qu'il s'agit de personnes sans autorisation de résider en Suisse; on attend de ces gens qu'ils s'en aillent! D'ici là, ils sont entretenus par l'assistance publique et ont le droit au minimum vital. S'ils s'adonnent au trafic de drogue, c'est donc bien par libre choix et nullement par nécessité.

Quel est le troisième mythe? Il concerne les interventions trop musclées de la police. Notre conseiller d'Etat répond ici que certaines personnes sont ouvertement anti-police. Or quand le milieu est hostile, les policiers sont sur la défensive. Il est difficile d'aborder avec empathie des gens qui ne vous montrent aucun respect! Il est clair que la police fait son travail dans un milieu hostile et protégé par des politiciens de gauche, cela se voit réellement. Plusieurs d'entre eux se sentent proches de l'Usine: ils l'ont fréquentée ou y ont même occupé des postes à responsabilités. De plus, après avoir mis à sac la ville de Genève et son Grand Théâtre, les casseurs se réfugient à l'Usine; on le sait, cela a été prouvé.

Les mineurs et les jeunes sont des personnes vulnérables et influençables. Il faut les protéger des entreprises de séduction de ces dealers. Il faut dissuader ces dealers de rue! Jamais auparavant les jeunes n'ont été aussi facilement en contact avec la drogue, or sa consommation peut les engager sur la voie de la délinquance. Ces substances ont des effets excitants, elles rendent agressif, elles gomment toute retenue et peuvent provoquer des accidents de moto ou de voiture. Elles inhibent la faculté de percevoir un danger et entraînent une apathie face au risque. C'est tout aussi dangereux sur la route qu'en cas de tentative d'agression sexuelle – maints articles ont été écrits là-dessus, tout le monde est parfaitement au courant. Beaucoup de jeunes ne sont pas préparés à dire non aux drogues au moment opportun.

Il est très important que l'Usine ne reste pas passive face à ce fléau, c'est dans son intérêt. Les responsables de cet établissement doivent nous montrer qu'ils ne veulent pas rester passifs, qu'ils font face de bonne foi à ce danger pour les jeunes, qu'ils sont prêts à agir de concert avec les autorités. Pour les aider

à changer de comportement et à cesser cette sorte de résistance passive de leur part, pour qu'ils se réveillent, on peut effectivement réduire ou même supprimer les subventions de l'Usine l'année prochaine, tant que la situation n'est pas résolue. Il faut aider notre police, qui ne cesse de lutter. Les responsables de l'Usine doivent participer à cette lutte! Pour la protection des jeunes et des moins jeunes, ça vaut le coup. Cette population vulnérable a le droit de s'amuser, mais dans un lieu paisible.

Je signale entre parenthèses que la vente de drogue n'a pas lieu seulement autour de l'Usine, mais qu'elle se répercute aussi devant le cimetière des Rois. De nombreux habitants de l'endroit m'ont dit qu'il y avait des gens de piquet tous les soirs – pas seulement le week-end – devant le cimetière, avec des voitures de grand luxe par-derrière et d'autres qui venaient relever les compteurs. C'est trop grave, il faut que ça cesse! Ça ne peut pas durer! Voilà la position de l'Union démocratique du centre.

La présidente. Je rappelle que nous étions en débat accéléré sur cet objet le 30 septembre et que nous le sommes toujours.

M. Omar Azzabi (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, c'est une époque où la gauche est souvent qualifiée d'utopiste ou de surréaliste. Aujourd'hui, 8 octobre 2019, nous pouvons attester que le Mouvement citoyens genevois nage en plein rêve ou se berce en pleine fumette, si je puis me permettre cette expression! L'Usine, c'est ce quartier, cette association faîtière, ces dix-huit associations membres, ce lieu de vie nocturne du canton par excellence et, surtout, cette institution présente dans les souvenirs de nos grands-parents et jusqu'à ceux de nos enfants.

Qui, aujourd'hui à Genève, oserait affirmer n'y avoir jamais passé une soirée? Qui oserait affirmer qu'il n'y a jamais vu de deal? Qui oserait affirmer qu'il n'y a pas découvert toute la culture alternative genevoise ou au moins une partie? Personne. Je le dis bien: personne! Pour une simple raison: l'Usine fête ses trente ans – et ça fait trente ans que ça dure: trente ans que l'ensemble du dispositif associatif et culturel existe, mais aussi trente ans que le deal de drogue y est présent.

Et voilà que le mouvement anti-cocaïne genevois voudrait nous faire croire qu'une motion et trois invites, dont deux sont absolument sans queue ni tête, vont nous permettre de régler le problème aussi complexe qu'intergénérationnel qu'est le deal de rue! Que veut-on dire par «faire toute la lumière sur cette problématique qui empoisonne la vie des Genevoises et des Genevois»? Par quels moyens entend-on y arriver? Des arrestations massives de dealers? Une présence policière

vingt-quatre heures sur vingt-quatre, 365 jours par an? Ou encore des caméras à tous les coins de rue?

Que veut-on dire par «collaborer avec les autorités cantonales afin de déloger ces dealers du quartier»? N'existe-t-il pas un contrat local de sécurité datant de 2017 qui règle cette question? Voulons-nous réinventer la roue en termes de collaboration, alors qu'une réflexion est justement en cours à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication – à notre niveau et à celui du magistrat municipal en charge de la sécurité – mais également au niveau cantonal, avec la suite du rapport de la Cour des comptes sur l'audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité?

Vers quoi entend-on se diriger avec le gel des subventions de l'Usine pour l'année 2020 «tant que la situation n'est pas résolue»? Veut-on geler la principale subvention qui permet aux dix-huit associations de louer les bâtiments? tuer ce lieu de vie historique de la Genève nocturne? geler une subvention destinée à des associations aussi diverses et variées que leurs activités, dont un studio d'enregistrement au Coffre-fort, les concerts au Kalvingrad, les ateliers d'artistes pluridisciplinaires, le cinéma alternatif, etc.?

Mesdames et Messieurs, voilà une preuve supplémentaire que la sécurité à Genève est loin d'être noire ou blanche et que la complexité de la situation ne peut être résolue ni en armant des policiers municipaux, ni en gelant les subventions permettant au plus haut lieu de la culture alternative genevoise d'exister, ni en décrétant une fois de plus qu'on veut régler le problème du deal de drogue par la répression. Nous déplorons d'ailleurs le message du conseiller d'Etat Poggia à ce sujet, puisqu'il consiste essentiellement à répondre de manière répressive à la situation au lieu d'amener une approche différente par rapport à ce qui se pratiquait à Genève ces trente dernières années.

Il est essentiel de rappeler certains éléments de base pour dénoncer la mesquinerie d'un tel texte. Tout d'abord, à l'heure où nous parlons, il n'existe aucun lien avéré et condamné par la justice entre l'association faîtière de l'Usine et le deal de rue dans le quartier. Même si une enquête est en cours, en aucun cas cette faîtière n'est visée pour un lien direct entre ses activités et le deal de rue. L'association a même martelé son combat contre le deal dans une interview publiée par la *Tribune de Genève* le 29 mai dernier. Je cite: «Le trafic et la consommation de drogue sont strictement interdits dans l'Usine. Une personne qui deale, consomme ou cache de la drogue à l'intérieur est systématiquement exclue. Celles qui récidivent sont interdites du bâtiment. C'est une lutte. On continue, on se bat fermement contre cela.»

De plus, pourquoi vouloir s'attaquer au quartier de l'Usine, alors que le deal existe partout à Genève? Il y en a aux Pâquis, à Geisendorf, au Jardin anglais ou ailleurs… Cette velléité vient sûrement des plaintes et des actions récentes

des habitants du quartier de l'Usine, pour lesquels une réponse populiste vaut mieux qu'une réflexion débouchant sur une solution de fond. Cela vient peut-être aussi d'une rumeur à propos de l'accroissement du deal de rue dans le quartier, laquelle n'a jamais été confirmée par les autorités – dont la police. Là où les Verts entendent les nuisances dénoncées par les associations… *(M. Sormanni traite plusieurs fois l'orateur de menteur.)*

La présidente. Monsieur Sormanni, je vous prie d'arrêter de traiter M. Azzabi de menteur! Ne perturbez pas son intervention! *(Brouhaha général et remarques de M. Sormamni.)* Ça suffit, Monsieur Sormanni!

M. Omar Azzabi. Les Verts affirment simplement que les réponses simplistes et répressives prônées par le Mouvement citoyens genevois ne démontrent aucunement leur efficacité, et cela depuis trente ans. Pourquoi le deal de rue se concentre-t-il à l'Usine? Rappelons que les lieux d'animation nocturne à Genève se font aujourd'hui de plus en plus rares et de plus en plus chers. Aucune solution politique n'est entreprise pour y remédier, malgré des initiatives importantes et des recommandations adoptées par le Grand Conseil de la Nuit en 2017. Que vous le vouliez ou pas, Mesdames et Messieurs, l'Usine reste le seul lieu d'animation nocturne à des prix raisonnables ouvert toute la semaine ou presque. Sans elle, la situation serait bien pire, puisque nous manquons cruellement d'alternatives.

Selon les motionnaires, l'Usine serait donc un lieu de prédilection des dealers, parce que l'association faîtière pousserait les fêtards à faire marcher le commerce local de la drogue. Soyons sérieux, Mesdames et Messieurs! Nous le savons tous: selon l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, Genève est la cinquième ville européenne au palmarès de la consommation de cocaïne. Or tous ces fêtards du quartier ne représentent qu'une masse de petits consommateurs, les plus gros clients circulant aujourd'hui dans le quartier des banques adjacent. Mais évidemment, le costume-cravate les rend plus discrets…

Si l'extrême droite veut entreprendre une vraie réflexion sur le sujet, arrêtons les pansements et passons aux vrais traitements, si je puis dire. Nous sommes ouverts à cela, mais la motion M-1431 ne ressemble à rien d'autre qu'un acte d'opportunisme politique.

Le sujet n'est pas nouveau! Les Verts attendent depuis toujours la mise en place de pistes alternatives à la répression: la légalisation de certaines drogues comme au Portugal, car cette expérience mérite d'être menée; la mise en place d'une médiation de quartier à grande échelle; la réunion autour d'une table des associations de l'Usine, de celles du quartier et des polices municipale et

cantonale; l'éloignement du deal de ces quartiers vers un endroit moins habité où un travail de prévention pourrait être entrepris, etc.

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Omar Azzabi. J'arrive à ma conclusion, Madame la présidente. Pour toutes ces raisons, nous refuserons la motion M-1431 et invitons tous les partis de cette assemblée à revenir à des solutions plus sérieuses par le biais d'une vraie conversation de fond. L'Union démocratique du centre n'a pas réussi à faire fermer la Rote Fabrik de Zurich, le Mouvement citoyens genevois ne réussira pas à faire fermer l'Usine de Genève! Du moins, pas sans la résistance de l'Alternative et des milieux de la culture alternative genevoise! *(Applaudissements.)*

M. Jean-Pascal Cattin (MCG). Je vais peut-être vous surprendre, Mesdames et Messieurs, mais j'ai moi-même fréquenté l'Usine – il y a fort longtemps, je le concède… Mais j'y suis allé et j'en ai gardé le souvenir d'une ambiance plutôt sympathique. Dès lors, je n'ai aucun a priori ni dans un sens ni dans l'autre.

Cela dit, je dois hélas constater que nous, les conseillers municipaux du Mouvement citoyens genevois à l'origine de la motion M-1431, avons été attaqués par nos collègues de gauche qui ont avancé toutes sortes d'arguments divers et variés – ou plutôt qui ont fait du prêchi-prêcha! Je résumerai ces interventions en citant quelques morceaux choisis auxquels je répondrai.

La première intervenante a joué dans un registre hyper-connu depuis les années 1980: celui de la victimisation et de la discrimination. En l'occurrence, il s'agit de la victimisation et de la discrimination dont feraient l'objet quelques dealers souffrant du syndrome de Calimero. Pourquoi? Parce qu'elles sont racisées, bien sûr, et non pas dues au fait que ces dealers se livreraient à quelque activité délictueuse… Ils ne sauraient évidemment en aucune façon profiter de la proximité de l'Usine pour s'y réfugier, surtout pas en cas d'intervention de la police… A entendre cette oratrice de gauche, c'est là une vue de l'esprit fantasmée et rien d'autre.

Là, franchement, on est en train de nous administrer du somnifère! D'autant plus que cette déclaration contredit celle de notre magistrat Mauro Poggia. Dossier de police à l'appui – et je pense que lui en dispose mais pas vous, Mesdames et Messieurs de l'Alternative – il a entre autres dénoncé, dans un article de la *Tribune de Genève* consacré à ce sujet, des complicités au sein même de l'Usine! C'est la *Tribune de Genève* qui le dit, ce n'est pas le Mouvement citoyens genevois!

Une voix. C'est votre magistrat qui le dit!

M. Jean-Pascal Cattin. Il le dit, mais…

M. Daniel Sormanni (MCG). C'est prouvé!

M. Jean-Pascal Cattin. C'est prouvé! M. Poggia a ajouté, toujours sur une base documentée, que le deal de rue se trouve être le fait surtout de personnes d'origine africaine. *(Remarques dans la salle.)* Mais laissez-moi parler! C'est un fait, bon sang!

Une voix. Ce n'est pas un fait!

M. Jean-Pascal Cattin. Oui Monsieur! Ces gens reçoivent déjà le minimum vital. Pourquoi? Par décision fédérale. Nous n'attendons pas d'eux qu'ils restent ici ad vitam aeternam. Par ailleurs – je cite toujours Mauro Poggia – ils n'ont pas décidé d'exercer une activité moins condamnable aux yeux de la loi pour arrondir leurs fins de mois, par exemple travailler dans un restaurant, mais bien de se livrer au trafic de stupéfiants.

Mesdames et Messieurs, le Mouvement citoyens genevois ne lâchera rien! Nous n'abandonnerons pas un pouce de notre territoire aux dealers et aux malfrats! Si nous parvenons à réunir une majorité – malheureusement ce ne sera pas le cas ce soir, grâce au Parti démocrate-chrétien… – nous atteindrons notre objectif. Voilà pour répondre à la première intervention de la gauche.

Son deuxième représentant, quant à lui, nous a affirmé avec la foi du charbonnier – c'est-à-dire une foi absolue et inébranlable, mais naïve – que nous ne sommes pas qualifiés pour demander une mobilisation policière quotidienne, attendu que le dossier de la police est entre les mains d'un conseiller d'Etat de notre mouvement et que ce magistrat n'aurait rien fait depuis le début de l'année 2019. Je souligne juste en passant que nous sommes au début du mois d'octobre et qu'il y a eu entre-temps les vacances estivales. *(Rires.)* C'est pourtant la vérité! De plus, je rappelle que l'établissement concerné appartient à la Ville et non pas au Canton.

Le troisième intervenant de gauche, plus mesuré et magnanime, nous a expliqué que la répression ne servait à rien. Selon lui, ce n'est pas parce que le trafic de drogue a lieu exclusivement à la place des Volontaires qu'il faut faire l'amalgame avec un établissement culturel situé à une distance de quelques mètres

seulement. Deuxième cachet de somnifère: on va bientôt nous installer des couchettes à l'arrière de ce parlement! Les autorités et la population devraient ainsi se résoudre à accepter le trafic de drogue comme étant une fatalité à gérer au mieux… Elle pourrait même générer des recettes fiscales pour notre Ville! C'est de la Realpolitik de haut vol!

Moi, j'ai une autre référence: l'ancien maire de New York, Rudy Giuliani. Par des mesures simples et efficaces, il a réussi à métamorphoser sa ville. De coupe-gorge gangrené par la délinquance, elle est devenue l'une des villes les plus sûres du monde. Je citerai notamment la baisse du taux de chômage. Chez nous, avec l'importation massive de main-d'œuvre constituée de faux frontaliers en provenance de l'Europe entière, c'est mal parti! Une répression plus soutenue envers les trafiquants de tout acabit et l'omniprésence de la police et des caméras de surveillance, c'est dur? Oui, ça l'est, je suis d'accord avec vous! Je n'aime pas ça. Mais la société est devenue dure, elle aussi!

Enfin, permettez-moi de faire mienne la réflexion de Manuel Valls, socialiste à l'époque, lequel s'est exprimé sur la drogue en ces termes: «Il faut des interdits dans notre société. En d'autres termes, il faut que le message moral au sujet de la consommation de stupéfiants soit clair et sans ambiguïté.» Cela ne remonte pas à cinquante ans en arrière! Notre devoir est de combattre le commerce de stupéfiants et de sanctionner tous les contrevenants, sans exception, partout où cela est possible.

Finalement, que demande la motion M-1431? De faire toute la lumière sur cette problématique, ni plus ni moins. Car il y a des doutes!

Une voix. Menteur!

M. Jean-Pascal Cattin. Le *Genève Home Informations* nous apprend que, selon une note de service émanant de la police… *(Brouhaha.)* Je suis désolé, mais il s'agit d'une source policière! Il est établi que les dealers utilisent le centre culturel de l'Usine comme abri pour échapper aux contrôles et planquer de la drogue. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est le *Genève Home Informations*… *(Rumeurs de désapprobation.)*

D'autre part, il y a un doute plus que sérieux sur la complicité dont se rendrait coupable l'Usine à l'égard des dealers…

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal.

M. Jean-Pascal Cattin. Par conséquent, nous ne pouvons plus accepter de financer un établissement dit d'utilité culturelle, a fortiori destiné à la jeunesse, sans que cette hypothèse soit levée. Nous serions même prêts à reconsidérer notre position lorsque la vérité sera établie.

La présidente. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal!

M. Jean-Pascal Cattin. Je vais quand même terminer par autre chose. *(Brouhaha.)* Je réserve le meilleur pour la fin!

La présidente. Vous aviez un temps de parole de sept minutes, Monsieur le conseiller municipal, et vous l'avez épuisé. Veuillez conclure, s'il vous plaît!

M. Jean-Pascal Cattin. Il est du devoir du Conseil municipal tout entier – et non pas de notre conseiller d'Etat – de faire toute la lumière sur cette affaire. Si, pour des raisons idéologiques, le Conseil municipal était amené à y opposer sa force d'inertie, il se rendrait complice d'actes délictueux supposés se dérouler à l'Usine. Nous nous retrouverions alors dans la même situation qu'avec l'affaire des notes de frais…

La présidente. Vous en êtes à sept minutes trente, Monsieur Cattin, je vais désactiver votre micro!

M. Jean-Pascal Cattin. … à savoir pénalement innocents, mais moralement coupables! J'en ai terminé!

Mme Albane Schlechten (S). Quel déballage de culture, ce soir! Le Grand Théâtre, l'Usine, le *Genève Home Informations*, la *Tribune de Genève*… Mesdames et Messieurs, je pense que vous le savez toutes et tous: je viens de l'Usine. Eh oui! Je suis d'ailleurs toujours membre de cette association. J'y ai appris la démocratie, le respect, la prévention, la bienveillance. En cinq ans d'Usine et de ce qu'on y appelle les «réunions de gestion», où tous les acteurs concernés sont présents, je n'ai jamais été insultée ni agressée. On ne m'a jamais traitée de «connasse» quand je me levais pour prendre la parole. Excusez-moi, Madame la présidente, je ne fais que citer le terme que j'ai entendu ailleurs… Car ce sont des choses que j'ai apprises ici, au Conseil municipal! *(Applaudissements.)*

Je pense qu'au-delà de la situation géographique de l'Usine et de la politique du deal, il y a en fait une méconnaissance totale des activités menées dans ce lieu. Je crois qu'on mélange beaucoup de choses! Ou alors, allons-y clairement: le réchauffement climatique, c'est de la faute de l'Usine! La grippe aviaire, c'est de la faute de l'Usine! L'élection de Bolsonaro au Brésil, c'est de la faute de l'Usine! Allons-y, hop! Tout à coup j'ai des amis…

Mon préopinant des Verts a rappelé l'amalgame scandaleux fait à la fin de l'été en matière de politique du deal et de consommation des drogues. Il en a cité la source dans ce média incroyable… Il a rappelé aussi que Genève était dans le top cinq des villes où l'on trouvait le plus de stupéfiants dans les eaux usées, ce qui veut bien dire qu'il y a aussi une forte consommation.

Mais sur le pourquoi du problème et sa fréquence, sur ce que cela nous apprend de notre société et l'identification des réseaux du deal, on a à peu près tout entendu, ce soir! C'est un peu comme un «Que sais-je?» du deal à Genève. Bien sûr, il est très facile de vouloir régler la politique du deal en disant qu'il faut fermer un centre culturel de quatre étages au centre-ville… ça, c'est une évidence… Sur ce point, je pense que le conseiller d'Etat Mauro Poggia a été totalement irresponsable et à côté de la plaque!

Je souligne que le Mouvement citoyens genevois se comporte vraiment en groupe d'extrême droite, avec cette motion M-1431. C'est tout à son honneur… En effet, quelqu'un a rappelé que l'Union démocratique du centre avait essayé à maintes reprises de fermer la Reitschule à Berne – mais ça n'a pas réussi et ce centre culturel a également fêté ses trente ans. A Genève, on a de temps en temps des attaques semblables de la part du Mouvement citoyens genevois… *(Vives réactions dans la salle.)* Alors, je tiens à dire qu'à l'Usine la musique a beau être forte, les gens ne beuglent pas comme ça! Voilà encore une chose que j'ai connue ici, au Conseil municipal! *(Remarques dans la salle.)* C'est vraiment incroyable! On voit bien que les membres du Mouvement citoyens genevois ont une dent contre l'Usine! Cela vient peut-être d'un sentiment de frustration car ils n'ont pas accès à une certaine liberté, je ne sais pas…

Quoi qu'il en soit, régler la politique du deal, comprendre ce que fait le Canton et travailler en collaboration, pourquoi pas? Mais s'attaquer à un bâtiment propriété de la Ville qui abrite un centre culturel sur quatre étages, je le rappelle, c'est une aberration! Je pense que le conseiller d'Etat Poggia doit vraiment revoir ses interventions en ce qui concerne la sécurité.

Enfin, je signale encore que des attaques sont régulièrement portées contre l'Usine. Certes, il y a des groupes d'habitants peu satisfaits d'habiter aux alentours. A une certaine époque, lorsque des appartements étaient en vente, ils pouvaient être visités à 10 h du matin. On montrait aux gens combien le quartier était beau avec le Bâtiment des Forces-Motrices, la place des Volontaires… et

ce magnifique bâtiment qui est une ancienne usine de dégrossissage d'or et qui est inscrit à l'inventaire, car il est particulièrement intéressant au niveau architectural. Les gens ont donc acheté des appartements sans savoir que c'était aussi un lieu nocturne – pas un Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) bis, mais bien un lieu nocturne.

Au cours des années suivantes – à partir de 2010, sauf erreur – il y a eu beaucoup de conflits causés par des malentendus. Sur ce plan, il faudrait plutôt mettre en place une politique de médiation et de conciliation. Heureusement, c'est ce que font la Ville de Genève et d'autres instances comme le Grand Conseil de la Nuit. Bien sûr, l'Usine s'est toujours engagée à faire participer le quartier – notamment pour fêter ses trente ans, dernièrement. Elle a organisé une superbe fête! Alors, longue vie à l'Usine! Qu'elle continue à faire la fête et à embellir cette ville! *(Applaudissements.)*

La présidente. Monsieur Pascal Spuhler, vous avez la parole. Nous sommes en débat accéléré et vous pouvez vous exprimer…

M. Pascal Spuhler (HP). Oh, mais c'est un miracle! Merci, Madame la présidente! Quel bonheur! Mesdames et Messieurs, la motion M-1431 déposée par le Mouvement citoyens genevois est importante et il est urgent de la traiter. Le problème du deal de rue ne se pose pas qu'à l'Usine, il est omniprésent en ville de Genève: au quai du Seujet, aux Pâquis, aux Cropettes… J'en passe et des meilleures! Mais la présence de l'Usine a augmenté le nombre de dealers au mètre carré et c'est insupportable pour les habitants des alentours. Imaginez habiter là-dedans, au milieu du bruit provoqué par l'Usine et ceux qui la fréquentent, mais surtout en vous faisant harceler – je dis bien «harceler» – dans la rue par des dealers qui sont là en permanence et qui essaient de vous vendre une boule de cocaïne ou je ne sais quoi encore.

On ne peut pas laisser la population comme ça! On ne peut pas ignorer le cri de désespoir des gens qui doivent subir ces incivilités, ces problèmes, tout ce bruit et les autres nuisances provoquées par les dealers – parce qu'ils en provoquent! J'ai l'impression que certains ici ne les connaissent pas ou qu'ils habitent dans des quartiers vraiment privilégiés… Je crois franchement qu'ils ignorent ce qui se passe réellement dans certaines rues de notre ville! Venez aux Pâquis, Mesdames et Messieurs, je vous y invite! Je vous ferai visiter ce que vous avez besoin de voir – et non pas ce que vous voulez voir… Sincèrement, c'est insupportable!

Ici, on parle du quartier de l'Usine: pourquoi y a-t-il beaucoup de dealers? A cause de la grande fréquentation due aux activités et aux concerts de l'Usine. Nous ne remettons pas en question son travail culturel, Mesdames et Messieurs,

il ne faut pas confondre! Je vais vous dire ce que nous déplorons: la police elle-même a émis de forts soupçons quant à des aides à l'intérieur de l'Usine pour protéger les dealers lorsque des policiers font des descentes ou des contrôles sur place. Les dealers se glissent dans l'Usine et personne ne fait rien! Je suis désolé, mais cette attitude ne peut être ni acceptée ni tolérée. Si l'Usine protège les dealers, on doit intervenir! Si, au contraire, elle ne leur offre aucune protection, elle est bien sûr libre de poursuivre son activité culturelle.

Mesdames et Messieurs, il faut que l'on puisse convenir et décider que les agents de la police municipale (APM) travaillent davantage sur cette problématique avec la police cantonale pour aider les gens du quartier. J'ai dit!

Mme Michèle Roullet (PLR). Je crois qu'aucun membre du Parti libéral-radical ne niera que l'Usine a un rôle à jouer sur la scène culturelle genevoise. Il faut le rappeler: beaucoup de musiciens font leurs premières armes aux concerts de l'Usine. Il y a aussi un cinéma qui projette des films qui ne passeront jamais par les grands diffuseurs. Nous ne contestons donc pas le fait que l'Usine soit précieuse pour Genève.

Néanmoins, on est en droit de poser la question que soulève la motion M-1431: est-il normal qu'une institution subventionnée puisse ne pas respecter la loi? Peut-il y avoir des lieux hors la loi? Nous ne disons pas que l'Usine ne respecte absolument pas la loi, mais enfin, il y a eu des accusations assez graves de la part tant de la police que de M. Poggia. Telle est la raison pour laquelle il nous semble justifié d'interroger M. Kanaan: a-t-il déjà convoqué les représentants de l'Usine pour leur dire qu'ils devaient respecter la loi?

Je rappelle la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), entrée en vigueur il y a trois ans. On se souvient qu'il y a eu des heurts, car l'Usine refusait de l'appliquer et revendiquait son autonomie. C'est un paradoxe: une institution bien subventionnée qui revendique parallèlement sa liberté et, qui plus est, ne veut pas avoir à respecter les lois! Il n'y a pas très longtemps – je crois que c'était à la session plénière précédente – M. Kanaan nous a rappelé qu'il fallait porter plainte en cas de délit. Or en tant que magistrat de tutelle, il est tout de même responsable de ce qui se passe à l'Usine!

Il est vrai que, quand on se promène autour de ce bâtiment, c'est parfois un peu inquiétant. Il m'est arrivé d'y aller avec des amis ou des touristes venus des Etats-Unis. Eh bien, Mesdames et Messieurs, je peux vous dire qu'ils avaient l'impression que les ghettos de Chicago n'étaient pas aussi inquiétants que les pourtours de l'Usine! Voilà pourquoi il est important que M. Kanaan fasse son devoir et rappelle à l'ordre les responsables de l'Usine, en leur faisant comprendre qu'il est nécessaire et normal qu'ils respectent la loi pour que cette

institution puisse survivre. Telle est la raison pour laquelle le Parti libéral-radical demande le renvoi de la motion M-1431 au Conseil administratif.

M. Sami Kanaan, **conseiller administratif**. Je suis assez content que le Conseil municipal ait décidé de voter l'urgence sur la motion M-1431 lors de la session précédente. Evidemment, les points urgents attendent parfois longtemps, au Conseil municipal… Mais ce débat nous permet de purger un débat parti sur de très mauvaises bases, à en juger par ce qu'on lit dans cette motion. En effet, elle mélange deux problématiques qui n'ont absolument rien à voir: le trafic de drogue à Genève, soit un enjeu effectivement sérieux qui entraîne de nombreuses nuisances extrêmement désagréables et qu'on peut à juste titre critiquer, et ce que fait ou ne fait pas l'Usine. D'ailleurs, je salue au passage la présence de ses représentants ici; ils sont venus écouter comment se passe un débat démocratique dans notre enceinte, mais ils doivent être assez surpris de certaines affirmations!

L'Usine respecte évidemment la loi – toutes les lois – et doit les respecter. Je trouve d'ailleurs bizarre que la LRDBHD ait été évoquée, car l'Usine a fait une proposition quant à la manière d'interpréter cette loi dans son propre cas et c'est sous l'égide de M. Maudet – membre du même parti que Mme Roullet, à ma connaissance… – et avec mon appui que nous avons négocié un accord. Celui-ci a permis de trouver une solution acceptable, toujours dans le cadre de la loi. Je suggère donc à Mme Roullet de s'adresser à M. Maudet pour comprendre ce qui s'est passé à l'époque. Je ne vois pas de quels débordements elle veut parler.

L'Usine est un centre culturel majeur. Heureusement que, même à droite, cela a été reconnu. Je ne détaillerai pas tout ce qui se fait dans ce bâtiment très important pour la scène culturelle genevoise depuis trente ans. D'ailleurs, je félicite l'Usine pour cet anniversaire très bien fêté. Cet événement a duré trente heures, il a été très ouvert au public – à tous les publics – et largement fréquenté. Je pense que nous perdrions une institution absolument vitale pour notre république si, d'une manière ou d'une autre, l'Usine devait être remise en question.

Cette motion fait un amalgame en attribuant à l'Usine la quasi-totalité du problème du trafic de drogue à Genève. De la part du Mouvement citoyens genevois, c'est reconnaître officiellement qu'il ne croit pas en l'action de son propre magistrat cantonal Mauro Poggia! C'est un aveu d'impuissance complète! C'est mettre sur le dos de l'Usine la responsabilité de ce qui se passe aux Pâquis et à Plainpalais, ou encore de ce qui se passait aux Eaux-Vives à une certaine époque. C'est avouer qu'en fait – mais j'espère que ce n'est pas le cas – le Conseil d'Etat et en particulier Mauro Poggia seraient dans l'incapacité d'exercer leur mission de police. C'est aussi accuser la justice de ne pas être en mesure d'exercer sa mission.

Il a été question d'un rapport. Pour ma part, je n'en ai pas connaissance. Comme on l'a dit plusieurs fois dans cette enceinte, s'il y a des accusations, j'ose

espérer que la police et la justice font leur travail. Ou alors, c'est très bizarre… Parce que cela voudrait dire qu'on lance des accusations sans fondement, ce qui est tout à fait inacceptable. Ce genre d'amalgame donne à la population l'illusion qu'on a trouvé un bouc émissaire, un coupable, pour mieux cacher le fait qu'en réalité on n'arrive pas à traiter le problème à la racine de manière adéquate. J'en ai discuté avec un élu en charge de la police au niveau vraiment opérationnel dans une autre ville suisse. Il m'a dit: «Tu sais, le problème, c'est que la police n'aime pas se coltiner la guerre contre le trafic de rue. Pourquoi? Parce que cela demande effectivement beaucoup de forces, beaucoup d'heures de travail jour et nuit, pour pouvoir harceler les dealers et les décourager d'exercer leur trafic. C'est un travail que la police n'aime pas faire et qu'il faut toujours la forcer à faire.»

A Genève, c'est les autorités cantonales qui sont en charge de cette mission et non pas la police municipale. Si réellement il y a un problème – car c'est un fait qu'il y a des nuisances liées au trafic de rue –, que M. Poggia et la police cantonale fassent leur travail! S'il y a des coupables, qu'ils agissent comme ils le doivent, au lieu de faire des amalgames concernant l'Usine!

On pourrait aussi s'intéresser un peu plus à la consommation de drogue à Genève. Notre cité est malheureusement dans le *top five* des villes d'Europe pour ce qui est des traces de stupéfiants dans l'eau potable, Mesdames et Messieurs. Je trouve qu'il y a une certaine hypocrisie genevoise à ce sujet, quand on voit certaines couches de la population s'approvisionner de toutes les substances imaginables de manière très discrète mais très efficace. Je ne parle pas ici de gens défavorisés, mais de consommateurs qui ont des moyens importants. Ils vont jusqu'à se faire livrer la drogue à la maison! Or ce n'est clairement pas du côté de l'Usine que ça se passe. Mais évidemment c'est discret, donc on fait semblant de l'ignorer… Il y a une réelle hypocrisie à cela. Là, on aurait à affronter un véritable enjeu en matière de lutte contre le trafic de drogue.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, j'ose espérer que la motion M-1431 sera refusée, car elle ne fait que donner l'impression de trouver un coupable et c'est parfaitement irresponsable – y compris vis-à-vis des citoyennes et des citoyens qui aimeraient qu'une vraie réponse au trafic de drogue soit trouvée. *(Applaudissements.)*

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 45 non contre 27 oui. (Applaudissements.)

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous passons aux motions d'ordonnancement déposées en début de séance. Nous en avons onze à traiter, dont quatre concernent de nouveaux objets et sept portent sur des points figurant déjà à l'ordre du jour.

La première motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du rapport PR-1372 A de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 août 2019 en vue de l'adoption d'un règlement relatif aux prestations du bureau technique du Service d'incendie et de secours. Ce point figure déjà à notre ordre du jour.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1372 A est acceptée à l'unanimité (71 oui).

La présidente. La deuxième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la proposition du Conseil administratif PR-1375 du 10 septembre 2019 concernant une mutation parcellaire et la vente de sous-parcelles à Vernier. Je rappelle que cet objet, dont l'urgence avait déjà été acceptée une fois le 10 septembre dernier, a ensuite été retiré de notre ordre du jour lors de la séance plénière du 30 septembre. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Eric Bertinat (UDC). Lors de notre dernière session plénière, nous n'étions pas certains des décisions que prendrait le Conseil d'Etat sur la proposition PR-1282 qui portait sur le même dossier. Aujourd'hui, en revanche, nous en sommes parfaitement informés, puisque nous avons reçu un courrier du conseiller d'Etat Thierry Apothéloz nous disant très clairement que la proposition PR-1282 était annulée. Quelle que soit la manière dont on aborde le problème, elle n'existe plus! Dans ce contexte, M. Pagani et le Conseil administratif ont tout à fait le droit de présenter une nouvelle proposition analogue, la PR-1375, qui ouvre évidemment un nouveau débat. Cela nous permettra enfin de régler le sort de ce dossier.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la proposition PR-1375 est acceptée par 43 oui contre 30 non (1 abstention).

La présidente. La troisième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1395 du 5 décembre 2018 intitulée «Pour le cautionnement public de logements locatifs destinés aux personnes répondant aux critères sociaux du département de la cohésion sociale et de la solidarité». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

Mme Uzma Khamis Vannini (Ve). Compte tenu de la situation de pénurie de logements à Genève et du fait que tout le monde se préoccupe de loger la population, il est urgent de pouvoir donner un coup de pouce aux personnes qui en ont besoin. Voilà pourquoi nous demandons que la motion M-1395 soit renvoyée en commission pour y être étudiée le plus rapidement possible, afin que nous puissions aller de l'avant.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1395 est refusée par 37 non contre 36 oui.

La présidente. La quatrième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la résolution R-247 du 24 juin 2019 intitulée «Pour une levée publique des déchets urbains!». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

Mme Laurence Corpataux (Ve). Nous demandons l'urgence sur la résolution R-247 pour la raison suivante. En mars 2018, le Conseil municipal a accepté le projet de délibération PRD-172 qui demandait un moratoire de la mise en application du règlement municipal sur la gestion des déchets LC 21 911; le Conseil administratif a obtenu une dérogation de l'Etat pour la mise en place d'un nouveau règlement avec un délai fixé à la fin de l'année 2019. Or, à ce jour, nous n'avons toujours pas reçu de proposition de règlement de la part du Conseil administratif. Voilà pourquoi il est urgent à nos yeux de discuter de cette problématique.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-247 est acceptée par 40 oui contre 31 non.

La présidente. La cinquième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1446 du 5 juin 2019 intitulée «Pour une réponse aux besoins dans la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s en Ville de Genève». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Omar Azzabi (Ve). J'aimerais convaincre ce plénum qu'en effet la motion M-1446 est urgente, car les chiffres pour l'année 2018 sont assez éloquents: les Noir.e.s constituent la population la plus racisée dans notre canton.

La Ville pratique aujourd'hui une politique contre les discriminations qui touchent différentes populations: l'antisémitisme, l'islamophobie, la transphobie, l'homophobie, etc. Cependant, une subvention a été supprimée pour la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s. Nous aimerions donc vous convaincre, Mesdames et Messieurs, de renvoyer cet objet en commission afin qu'il y soit étudié et que nous puissions proposer une ligne budgétaire ad hoc dans le projet de budget 2020.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1446 est acceptée par 42 oui contre 30 non.

(Applaudissements.)

La présidente. La sixième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence du projet de délibération nouveau PRD-239 de Mmes et MM. Christina Kitsos, Olivier Gurtner, Emmanuel Deonna, Steven Francisco, François Mireval, Maria Vittoria Romano, Dalya Mitri Davidshofer, Martine Sumi, Amanda Ojalvo, Corinne Goehner-da Cruz, Ulrich Jotterand, Pascal Holenweg, Régis de Battista, Christiane Leuenberger-Ducret, Ahmed Jama, Maria Casares, Albane Schlechten, Luis Vazquez, Maria Pérez, Delphine Wuest, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Antoine Maulini, intitulé «Dans l'attente d'un véritable congé parental: améliorons le congé paternité en Ville». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

Mme Christina Kitsos (S). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, comme vous l'aurez remarqué, en Suisse nous sommes très en retard quant à la question du congé paternité et, plus largement, du congé parental. Un tout petit pas a été fait à Berne avec la concession de deux semaines de congé paternité; on a donc changé la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en ajoutant le terme «paternité» après «maternité». La Ville de Genève est à l'avant-garde de ce combat, puisqu'elle octroie déjà un mois de congé paternité à ses employés. Notre idée consiste à prolonger ce congé jusqu'à une durée de huit semaines. Il n'y aurait que deux semaines supplémentaires à la charge de la Ville, les deux autres étant prises en charge par la loi fédérale.

Il est important de traiter cette problématique, car il s'agit d'un véritable choix de société qui touche la répartition des tâches domestiques et familiales,

ainsi que les inégalités notamment salariales mais aussi au niveau de l'accès des femmes au travail. Je vous encourage à voter l'urgence, merci!

(Applaudissements.)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-239 est acceptée par 44 oui contre 28 non.

La présidente. La septième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1461 du 11 septembre 2019 intitulée «Des poumons pour Genève». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Olivier Gurtner (S). J'interviendrai très brièvement, simplement pour dire que nous proposons l'urgence sur la motion M-1461 face à des enjeux climatiques évidents: on se souvient des deux canicules que Genève a connues cet été et des problèmes d'aménagement avérés qui favorisent de tels phénomènes. Notre motion prévoit de promouvoir des poumons pour Genève. Je n'oserai pas inviter le Mouvement citoyens genevois à la dissidence, mais il a signé ce texte et je serais donc très heureux si nous pouvions faire passer l'urgence au nom des différents signataires de la motion.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1461 est acceptée par 52 oui contre 21 non.

La présidente. La huitième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1451 intitulée «Assurons la continuité du Fonds chômage en créant un dispositif pour l'intégration socioprofessionnelle en Ville de Genève». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

Mme Maria Vittoria Romano (S). Chers collègues, l'urgence sur la motion M-1451 avait déjà été acceptée le 24 juin dernier, mais cet objet n'avait pas été traité à ce moment-là. Je vous propose donc de revoter l'urgence ce soir pour l'étudier avec le budget 2020… *(Remarque de M. Sormanni.)*

La présidente. Monsieur Sormanni, s'il vous plaît!

Mme Maria Vittoria Romano. L'urgence, c'est qu'il est pertinent de faire cela dans le cadre budgétaire 2020! *(Remarque de M. Sormanni.)* Je vous le signale, Monsieur Sormanni, au cas où vous n'auriez pas compris. Je vous enjoins donc de voter cette urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1451 est acceptée par 42 oui contre 29 non.

La présidente. La neuvième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1464 de Mme et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg, intitulée «De la verdure plutôt que des graffitis sur les murs antibruit le long des voies de chemin de fer». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

Mme Yasmine Menétrey (MCG). Oui, il y a urgence! Depuis que les Chemins de fer fédéraux (CFF) ont posé ces murs antibruit, des jeunes se mettent malheureusement en danger pour aller les taguer. Vu le manque de verdure dans le quartier concerné, végétaliser ces murs serait une solution.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1464 est acceptée par 50 oui contre 22 non.

La présidente. La dixième motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1465 de Mme et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg, intitulée «Pour des mesures concrètes en vue de réduire la pollution atmosphérique en milieu urbain». Je donne à nouveau la parole à Mme Menétrey.

Mme Yasmine Menétrey (MCG). Face au problème de pollution actuel, un nouveau système – le bio urbain – est capable de transformer en oxygène le gaz et les particules les plus polluantes comme le CO_2. Je demande donc l'urgence sur la motion M-1465 et son renvoi à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication sans discussion.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1465 est acceptée par 56 oui contre 16 non (1 abstention).

La présidente. La onzième et dernière motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1466 de Mmes et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Pierre Scherb, Daniel Sormanni, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Patricia Richard et Maria Casares, intitulée «Pour des motions en lien avec leur temps». Je donne la parole à M. Sayegh.

M. Souheil Sayegh (PDC). Chères et chers collègues, l'idée de la motion M-1466 consiste à fixer une date limite pour les motions déposées durant la législature en cours, afin de pouvoir ensuite les rendre caduques. En fin de législature, une motion déposée mais n'ayant pas encore été traitée en commission serait soumise à son premier auteur pour savoir s'il la maintient ou pas; au cas où elle resterait à l'ordre du jour, elle serait éliminée à la législature suivante. Nous aimerions renvoyer directement cette motion à la commission du règlement, si l'urgence est acceptée.

(Applaudissements.)

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1466 est acceptée sans opposition (71 oui et 1 abstention).

La présidente. Comme beaucoup de monde a accepté cette urgence, si jamais il y avait dans la salle des motionnaires qui ont envie de retirer leur motion avant que nous n'ayons révisé notre règlement, qu'ils n'hésitent pas!

9. Interpellation orale du 25 juin 2019 de MM. et Mmes Simon Brandt, Michèle Roullet, Patricia Richard et Daniel Sormanni: «Conseil administratif: voyages officiels ou tourisme officieux?» (IO-303)[1].

(M. Pagani fait des facéties.)

Une voix. La douche du Grand Théâtre… On la reconnaît jusqu'ici! *(Rires.)*

La présidente. Monsieur Pagani, ne faites pas l'enfant, s'il vous plaît…

M. Simon Brandt (PLR). En l'occurrence, Madame la présidente, il aurait fallu dire: «Monsieur Pagani, ne faites pas le touriste!» J'y reviendrai dans quelques instants. Au préalable, je m'excuse du fait que toutes mes questions s'adresseront à M. Pagani; j'en avais un certain nombre à poser à M. Kanaan, mais il a malheureusement préféré aller faire autre chose, au lieu de répondre aux questions que nous pouvons lui poser sur la manière dont il gère son département, ses voyages ou que sais-je encore. Mais passons…

L'interpellation IO-303 intitulée «Conseil administratif: voyages officiels ou tourisme officieux?» fait suite au dépôt de la question écrite QE-496, l'année dernière, où je demandais le détail des voyages des membres du Conseil administratif. Il a fallu plus d'un an pour qu'on me donne une réponse! Un an, alors que le règlement municipal stipule un délai de trois mois… Je dois dire que, comme toujours, je trouve la manière de faire du Conseil administratif assez curieuse. Il semble vraiment avoir de la peine à rendre des comptes au Conseil municipal! Mais passons…

Même si l'affaire des notes de frais du Conseil administratif, survenue entretemps, a abouti à un certain nombre de changements bienvenus tant dans la gestion des frais en question que dans celle des voyages, j'estime légitime, pour ne pas dire nécessaire, de demander des comptes sur certains des voyages faits par le Conseil administratif depuis le début de la législature.

Ceux de M. Kanaan m'interpellent; on peut en effet se demander, à un moment donné, si aller par monts et par vaux et donc émettre autant de CO_2 relève vraiment du rôle de la Ville de Genève, même si l'on est en charge de la culture… Je m'adresse ici à la gauche du Conseil municipal: Mesdames et Messieurs, il

[1] Ouverture de l'interpellation, 972.

est bien beau de dénoncer la pollution qu'engendrent les voyages en avion mais, si vos propres magistrats pouvaient mettre en application ce principe et ne pas voyager pour tout et n'importe quoi, ce serait encore mieux! Passons, là encore…

Quant à vous, Monsieur Pagani, je dois avouer qu'un certain nombre de vos voyages m'ont surpris, pour ne pas dire interloqué. Je m'interroge: le rôle du maire de la Ville de Genève est-il vraiment de se rendre en Turquie pour le procès de deux maires membres de l'opposition jugés de manière sans doute injuste? Le rôle du maire de Genève est-il de se rendre en Turquie pour s'occuper des affaires intérieures de ce pays – aux frais du contribuable, qui plus est? Le rôle du maire de Genève est-il d'aller à Madrid s'occuper d'un forum sur la démocratie directe et, à cette occasion, de prendre position sur la politique intérieure de l'Espagne?

Le rôle du maire de la Ville de Genève est-il d'aller au Nicaragua s'occuper des problèmes d'aide au développement? D'ailleurs, trois semaines après sa visite, le pays a quasiment basculé dans la guerre civile et des gens qu'il a rencontrés… *(Brouhaha, vives réactions dans la salle.)* Soyons clairs, Mesdames et Messieurs: je ne dis pas que c'est la faute de M. Pagani si la situation au Nicaragua a dégénéré en guerre civile! *(Brouhaha.)* Je dis, par contre, qu'on ne saura jamais ce qui se serait passé s'il n'y était pas allé! *(Rires.)* Cela étant dit, le rôle du maire de la Ville de Genève, fût-elle la ville des Conventions de Genève, fût-elle une ville internationale, fût-elle le siège d'une des deux annexes de l'Organisation des Nations unies (ONU), est-il d'aller au Nicaragua se préoccuper des questions intérieures de ce pays sous couvert de l'aide au développement? Le rôle du maire de la Ville de Genève est-il d'aller en Colombie se mêler du plan de paix?

Pour moi, la réponse est non! Même si nous sommes une ville internationale – et pas n'importe laquelle –, avant de se mêler des affaires des autres, on doit s'occuper de celles de notre cité. Je tiens à rappeler, Monsieur Pagani, que l'année où vous avez fait tous vos voyages vous n'avez même pas été capable de remplir correctement une brochure de votations, alors que c'était votre premier devoir. Moi, ma maman m'a appris quand j'étais petit: «Fais d'abord tes devoirs, occupe-toi en premier de tes priorités; ensuite tu pourras vaquer à tes loisirs. Mange ton dîner, et après, tu pourras manger du chocolat pour le dessert. Fais tes devoirs, et après, tu pourras aller jouer dehors.» Dans le cas d'espèce, j'ai un peu l'impression que nos différents magistrats, bien loin de faire ce qu'on serait en droit d'attendre d'eux, c'est-à-dire de gérer correctement leurs notes de frais et leurs départements, prennent prétexte de voyages à gauche et à droite pour avoir des loisirs sous couvert de leur fonction.

Monsieur Pagani, je répète que je suis navré que ce soit seulement à vous que je pose ce soir toutes ces questions sur vos voyages. En tout cas, je reconnais une

chose: c'est que vous avez eu le courage de rester pour y répondre. Cela, sincèrement, je le respecte. Je vous en remercie et je me réjouis de vous entendre.

(Applaudissements.)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Enfin nous faisons de la politique, Monsieur Brandt! Et nous en faisons à un niveau élevé, puisque je réponds ici des voyages que j'ai faits. Je conteste vivement vos accusations. Pour ce qui est de la brochure de votations, je vous rappelle qu'il ne m'a pas été reproché de tricher et d'avoir manipulé cette brochure – bien au contraire, j'ai eu un satisfecit du Conseil d'Etat! En revanche, il m'a été reproché de m'en être occupé tout seul pendant l'été et de l'avoir un peu mal fait. J'ai reconnu mes torts, dans cette affaire. Toujours est-il que je n'ai pas manqué à mes obligations, bien au contraire. J'aurais pu laisser tomber cette brochure. Les électeurs ne l'auraient même pas eue, si je ne m'étais pas mobilisé pendant l'été. Mais ça, c'est «secondaire».

Maintenant, Monsieur Brandt, on va faire de la politique. Je pense que vous vous trompez, quand vous dites que je suis allé au Nicaragua pour des affaires personnelles. Non! Je vous renvoie à la décision de votre Conseil municipal d'allouer 4,5 millions de francs à la Délégation Genève ville solidaire (DGVS). J'insiste sur le terme de «solidarité». Avec ce montant, nous soutenons des paysans petits producteurs de café au Nicaragua, des femmes qui organisent toutes seules une ville entière – avec des prisons – dans le même pays. Depuis trente ans, la Ville de Genève envoie au Nicaragua non seulement des militants qui s'y rendent bénévolement pendant leurs vacances – que ce soient des fonctionnaires de la Ville ou de l'Etat, car il y en avait et il y en a encore qui le font – mais aussi des coopérants bénévoles. Malheureusement, nos concitoyennes et concitoyens ne savent pas cela.

Il en va de même en ce qui concerne la Colombie: à mes yeux, il s'agit d'y aller pour soutenir les accords de paix, et non pas simplement de se contenter de boire des cocktails à l'ONU. Quand on est maire, en effet, on a souvent l'occasion de manger des petits-fours en se félicitant de représenter la Genève internationale… Mais il s'agit aussi d'aller soutenir des militants qui, jour après jour, risquent leur vie. C'est le cas en Colombie. Ce sont des militants comme je l'ai été et comme je le suis encore. Tous les jours, en se levant le matin, ils doivent se dire: «Je risque de ne pas finir la journée, parce que je serai peut-être assassiné par des paramilitaires.» Cela se passe encore aujourd'hui en Colombie, malheureusement!

Nous avons aussi des programmes d'aide dans ce pays; je pense notamment à un théâtre que nous soutenons. Mesdames et Messieurs, je vous invite à aller

au Théâtre du Galpon voir le superbe spectacle qui s'y donne ces jours dans le cadre du projet de «Galpon colombien». Avec l'argent que vous nous donnez, la Ville de Genève soutient ces comédiens qui essaient de mobiliser des paysans ayant plutôt l'habitude de se flinguer entre eux – c'est comme ça que ça se passe, en Colombie! – pour les inciter à trouver d'autres moyens d'expression. Ça, c'est faire de la politique! Je pense qu'aller soutenir ces gens sur place relève de la tâche du maire de la Ville de Genève. Ce n'est d'ailleurs pas ma propre personne qui importe, mais la fonction de maire que j'endosse pour aller soutenir ces militants qui, jour après jour, agissent pour la paix et défendent les Conventions de Genève. Il ne s'agit pas simplement d'aller boire du champagne à l'ONU ou à son Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR)!

Je pense que c'est important et que c'est le devoir de la municipalité. Quand j'ai la chance d'occuper le poste de maire, j'ai donc aussi le devoir d'aller soutenir ces gens-là et de leur tendre une main solidaire.

Prenons l'exemple des deux co-maires de Diyarbakir qui se sont fait emprisonner et ont lancé un appel international. Nous nous sommes retrouvés au procès d'une maire encore en prison sans avoir été jugée, car son procès dure depuis trois ans maintenant. Elle a été élue légalement, comme nous. Quatre cent mille personnes ont voté pour elle, mais elle est encore aujourd'hui en prison en Turquie, parce que le gouvernement turc – c'est-à-dire M. Erdogan, au nom de sa haute fonction – a décidé de l'incarcérer. J'estimais important d'être solidaire avec cette maire, le rôle de maire étant universel. Le Conseil administratif pensait la même chose, puisqu'il m'a mandaté pour aller en Turquie. En conséquence de quoi j'assume ce voyage, Monsieur Brandt!

Nous avons là une divergence politique. Cela fait partie de la vie politique de notre république et du Conseil municipal. J'assume pleinement ma décision de me déplacer – avec le soutien du Conseil administratif – pour manifester cette solidarité que je considère comme minimale. En effet, nous avons une tradition d'accueil et de solidarité envers celles et ceux qui se battent au quotidien pour la paix dans leur pays. J'estime avoir répondu à votre interpellation, Monsieur Brandt. Aller devant la Cour des comptes, le procureur général ou qui vous voudrez pour défendre cette position politique ne me pose aucun problème. Cela étant, si un jour vous êtes à ma place, vous aurez peut-être une autre politique que moi… C'est ça, faire de la politique! *(Applaudissements.)*

M. Daniel Sormanni (MCG). Je ne répéterai pas les propos de M. Brandt, auxquels je souscris. On peut se poser la question: les voyages du Conseil administratif sont-ils vraiment utiles à la Ville de Genève? Cela me fait penser à la grenouille qui veut être aussi grosse que le bœuf, dans une fable bien connue… Je crois qu'à un moment donné il faut savoir raison garder. Occupons-nous de

nos concitoyens! Occupons-nous de nos routes, de nos immeubles! Soucions-nous de loger nos concitoyens, de leur donner un travail, de faire en sorte qu'ils puissent avoir une vie harmonieuse en famille! Je pense que là est la priorité, au lieu d'aller à l'autre bout du monde trier les grains de café au Nicaragua… Et en Colombie, Monsieur Pagani, vous avez fait quoi? Vous avez trié les boulettes de coke? Non, ça n'a pas de sens! A partir d'un certain stade, je pense que c'est trop.

Le comble, c'est que vous nous dites: «Vous avez voté des montants, donc on peut y aller.» Alors, expliquez-moi pourquoi c'est M. Guy Demole, banquier à la retraite, qui a financé votre voyage en Colombie à hauteur de 10 000 francs! On voit donc qu'il y a bel et bien un problème! Moi, je trouve cela totalement déplacé et tout à fait ahurissant. Je crois que la Ville de Genève devrait faire preuve de mesure, d'humilité et de respect vis-à-vis de ses citoyens. Tel n'est malheureusement pas le cas, à mon avis.

M. Simon Brandt (PLR). J'aimerais répliquer à M. Pagani et lui demander un petit complément de réponse à son discours. J'entends bien qu'agir ainsi est une position politique, mais cela doit-il vraiment se faire aux frais du contribuable? Monsieur Pagani, si vous estimez avoir le devoir, en tant qu'homme, d'aller défendre en Turquie une maire injustement condamnée, est-ce à la municipalité de payer votre voyage?

J'en viens à la liste de vos déplacements que vous nous avez donnée. On va me dire que je suis un pinailleur et que je fais de la petite comptabilité, mais est-il vraiment adéquat – pour ne pas dire digne – de se faire rembourser 33 francs de péages ou d'essence quand on va manifester contre une centrale nucléaire? N'est-ce pas se montrer «petit joueur»? En êtes-vous au point de vous faire rembourser 33 francs de péages et d'essence, parce que vous estimez que vous devez aller manifester contre une centrale nucléaire? C'est l'homme qui l'a fait, Monsieur Pagani, pas le magistrat! La preuve qu'il y avait un problème auparavant figure dans la réponse à la question écrite QE-496 que je vous invite toutes et tous à aller lire, Mesdames et Messieurs: le Conseil administratif a changé son règlement, afin que les voyages soient validés en amont et ne se fassent plus à la discrétion de chaque magistrat, vu les abus constatés jusqu'à présent.

Je ne sais pas si je ferai mieux quand je serai magistrat, mais une chose est sûre: je ne mélangerai pas ma casquette privée et ma casquette publique et je ne voyagerai pas aux frais du contribuable à longueur de temps!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Ça tombe bien que vous ayez pris cet exemple, Monsieur le conseiller municipal! J'ai été mandaté par ce parlement pour mener une lutte acharnée contre la prolifération nucléaire. L'un des

pans de cette lutte, voté par le Conseil municipal, va s'achever. En acceptant la résolution R-127 et la proposition PR-827 il y a neuf ans, le Conseil municipal a voté un montant total de 123 000 francs pour aider les riverains de Mühleberg à mener des actions visant à imposer à cette centrale nucléaire les mêmes normes qu'après l'accident de Fukushima. C'est ce qui a été fait. Les responsables de la centrale ont conclu qu'il était impossible de prolonger son fonctionnement pendant quarante ans. Mühleberg est ainsi la première centrale nucléaire d'Europe qui fermera, au mois de décembre prochain.

J'ai eu la chance – parce que le Conseil municipal a voté ces 123 000 francs – d'aller m'exprimer au nom de la Ville en faveur de la fermeture de la centrale nucléaire de Mühleberg. Notre rôle et l'action que nous avons menée ont donc été déterminants pour servir cette cause. Nous menons également une campagne contre la centrale du Bugey, afin de la faire fermer. Je rappelle que c'est exactement la même que celle de Mühleberg, voire de Fessenheim.

Je me suis donc déplacé dans ma voiture avec deux fonctionnaires. J'aurais pu prendre le chauffeur du Conseil administratif, Monsieur Brandt! Nous nous serions déplacés à quatre et cela aurait coûté une journée d'utilisation de la voiture de l'administration avec chauffeur. Mais j'ai pris ma voiture et je me suis simplement fait rembourser l'essence. Il y a entre 60 et 70 km de trajet aller-retour entre ici et le Bugey; j'aurais pu me faire payer l'essence 70 centimes le kilomètre… Mais cela nous est revenu à exactement 33 francs pour le prix d'un demi-plein – car je n'ai même pas fait le plein! J'estime avoir ainsi fait économiser de l'argent à la municipalité et géré de manière économe les deniers qui me sont confiés.

Quant à vous, Monsieur Sormanni, je trouve que dire que je vais en Colombie soutenir des trafiquants de coke est une bassesse! Mais on en est où, là?

M. Daniel Sormanni (MCG). Je n'ai pas dit ça!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je crois que nous ne vivons pas dans la même ville, Monsieur Sormanni. Savez-vous que nous sommes 189 000 concitoyens, parmi lesquels il y a au moins 30 000 personnes kurdes qui paient des impôts à Genève? Il y a aussi des Colombiens qui paient des impôts ici! Quand les Kurdes de Genève voient un magistrat ou un maire de la Ville aller défendre à Diyarbakir en Turquie une maire légalement élue, ils sont satisfaits de payer des impôts. Vous n'êtes pas dans la même ville que moi, Monsieur le conseiller municipal! Moi, je pense que je suis dans une ville multiculturelle dont certains citoyens n'ont pas forcément le droit de vote – bien que cette possibilité s'élargisse maintenant grâce à nous, puisqu'on a donné au niveau communal le droit de

vote et peut-être d'éligibilité dans un proche avenir à ces citoyens qui en étaient exclus.

Je crois qu'ils ont le droit de voir des représentants politiques se préoccuper aussi de la situation de leur pays d'origine, là où ils ont leurs racines. C'est à ce niveau-là que je fais de la politique – contrairement à vous, Monsieur Sormanni, qui continuez à défendre des Blancs de 50 ans parce que tel est votre schéma! (Vives réactions dans la salle.) Pour vous, tous les autres ne font pas partie de notre communauté! Que ce soient des frontaliers ou des gens différents, vous les excluez de notre communauté! Moi, j'ai œuvré en tant que syndicaliste, en tant que travailleur social et en tant que citoyen. J'ai appris qu'on avait la chance de vivre dans une ville où il y a des gens de toute origine et qu'on devait les aider à assumer leur migration, qu'elle soit contrainte ou choisie.

La présidente. Pour la dernière fois, je donne la parole à M. Sormanni et à M. Brandt. Vous ne pouvez pas répliquer et dupliquer comme ça toute la nuit, Messieurs… Vous avez le droit de le faire une fois.

M. Daniel Sormanni (MCG). Non, Madame la présidente, on a le droit de le faire deux fois! Je suis abasourdi par ce que j'entends. Je n'ai pas accusé M. Pagani de faire du trafic de drogue! Je me suis juste demandé ce qu'il allait faire là-bas aux frais de la collectivité – et encore, c'était peut-être aux frais de M. Demole. D'ailleurs, c'est l'acceptation d'un avantage, ça! Recevoir 10 000 francs pour aller se promener en Colombie… On pourrait se poser la question: pourquoi n'y a-t-il rien qui se passe, dans cette république? C'est comme dans le cas de la fameuse Fondation Genève – cité de refuge: là encore, Monsieur Pagani, vous avez touché de l'argent – 50 000 francs – de la part de M. Demole. C'est aussi l'acceptation d'un avantage.

Voyez-vous, Monsieur le magistrat, moi, je m'occupe des gens qui habitent ici, quelle que soit leur couleur de peau – et non pas seulement des Blancs de 50 ans, comme vous le prétendez. Affirmer cela, je peux vous le dire, c'est une attitude raciste, voire fasciste! Je trouve que c'est insultant pour tous les citoyens et habitants de Genève – et je ne parle pas seulement de ceux qui ont le passeport suisse à croix blanche. Je vous rappelle que j'ai déposé et fait voter par le Conseil municipal le projet de délibération PRD-224, qui prévoit un crédit budgétaire supplémentaire de 1,8 million de francs pour mettre les sans-abris à l'abri. Vous ne pouvez donc pas m'accuser de quoi que ce soit en la matière, Monsieur Pagani!

Malgré vingt-cinq ans de politique de gauche et contrairement à ce qu'on pourrait penser, personne jusqu'à présent n'avait pris la peine de se dire qu'il fallait faire plus pour les sans-abris. Si on peut le faire, c'est grâce au Parti libéral-

radical qui a rajouté des montants pour cela lors du précédent budget, puis grâce au Mouvement citoyens genevois qui a complété – parce qu'il manquait encore de l'argent. Eh bien, je n'ai jamais vu une proposition de la gauche là-dessus, jamais!

Des voix. Ce n'est pas vrai!

M. Daniel Sormanni. Non! Jamais vous n'êtes venus avec une telle demande de crédit, Mesdames et Messieurs de l'Alternative! Alors s'il vous plaît, ne dites pas de bêtises! Je trouve insultant de proférer des propos pareils! Comment M. Pagani ose-t-il nous accuser de ne défendre que des Blancs de 50 ans, si possible au porte-monnaie bien garni?

Eh bien moi, je vais vous dire, Monsieur le magistrat: mon porte-monnaie est largement moins garni que le vôtre! Je ne gagne pas 254 000 francs par an! Et je ne me fais pas rembourser 33 francs d'essence! Même une aussi petite somme, vous ne pouvez pas l'assumer! C'est trop difficile pour votre porte-monnaie! Il y a peut-être quelques araignées dedans et vous ne voulez pas l'ouvrir… Je n'en sais rien, mais toujours est-il que vous gagnez au moins cinq ou six fois plus que moi, je vous le rappelle. Preuve à l'appui, si vous voulez le vérifier: je vous indiquerai mes revenus.

Nous nous occupons prioritairement des habitants de notre ville. C'est notre devoir! Nous devons d'abord faire en sorte qu'ils aient un travail, un toit et la possibilité de faire vivre leur famille dignement. Ça, c'est une priorité absolue! C'est celle du Mouvement citoyens genevois mais aussi, incontestablement, de ce qu'on appelle la droite dans ce parlement. Enfin… On pourrait se poser la question: parler de la droite et de la gauche a-t-il encore un sens?

Je crois que la façon dont vous réagissez est totalement inadéquate, Monsieur Pagani. J'ai vu que vous aviez de nouveau appuyé sur le bouton de demande de parole… Vous allez continuer à m'insulter. Tant pis pour vous! Moi, je suis droit dans mes bottes, je n'ai pas de souci à me faire: vous pouvez vérifier toutes les informations que j'ai données sans aucun problème! On peut les publier! En ce qui me concerne, j'en ai le courage. Je peux vous montrer et rendre publique ma feuille d'impôts, si vous voulez! Peut-être même que j'en paie plus que vous! Parce que vous, il est possible que vous trichiez… Moi, je ne triche pas! *(Vives réactions de mécontentement dans la salle.)*

La présidente. Monsieur Sormanni, vous ne pouvez tout de même pas accuser les gens comme ça! Ce n'est pas correct!

M. Tobias Schnebli (EàG). Je demande l'ouverture de la discussion, Madame la présidente.

La présidente. Je mets donc aux voix l'ouverture de la discussion. En effet, un membre du Conseil municipal peut en faire la demande lors d'une interpellation orale; si cette demande est acceptée par vote, on ouvre la discussion et tout le plénum a le droit de s'exprimer.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 44 oui contre 13 non (1 abstention).

M. Simon Brandt (PLR). J'interviendrai brièvement. Monsieur Pagani, je ne sais pas si nous vivons dans la même ville, mais j'aimerais juste vous informer que les étrangers n'ont pas le droit d'éligibilité sur le territoire communal. Ils ont le droit de vote, mais ne peuvent pas être élus, contrairement à ce que vous avez dit.

Je trouve vraiment dommage, alors que cette interpellation se déroulait assez bien, que vous montiez ainsi sur vos grands chevaux simplement parce qu'on vous demande des comptes. Je le répète encore une fois, vous avez l'honnêteté de rester pour répondre aux questions, contrairement à M. Kanaan qui est parti en voyage au lieu d'assumer ses responsabilités… Mais vous demander des comptes est quand même notre droit, en tant que conseillers municipaux, et vous avez le devoir d'y répondre en tant que conseillers administratifs.

Vous et moi avons peut-être une approche politique différente, Monsieur Pagani, mais accordez-nous au moins cela: vous avez été élu par la population pour gérer cette cité et non pas pour voyager aux quatre coins du monde. Quand bien même des gens vous diraient que c'est très bien de faire ces voyages, je pense que nos concitoyens préfèrent savoir qu'on s'intéresse d'abord à leur construire des logements, à aménager correctement leurs rues, à faire en sorte qu'ils vivent en sécurité et trouvent un emploi, plutôt que se dire qu'un maire, fût-il celui de Genève, est allé en Colombie, au Nicaragua ou en Turquie s'occuper des droits de l'homme et d'affaires intérieures de pays qui ne nous concernent pas. A terme, si on continue comme ça, on risque d'attiser le communautarisme et d'amener ici des conflits qui ne nous regardent pas.

Je conclurai en vous rappelant que votre voyage au Nicaragua a donné lieu à un certain nombre d'interrogations. Je ne développerai pas davantage cette fois-ci, car tout avait été dit à l'époque, mais il s'agissait notamment d'une publication réalisée via une association. Vous m'aviez promis qu'il n'y avait absolument pas d'argent public investi là-dedans, Monsieur le magistrat, mais on a découvert peu après que cette publication était subventionnée par votre département et la Ville

de Genève… A malin, malin et demi! Mais ne nous reprochez pas de faire notre travail de conseillers municipaux car, lorsque vous-même étiez député syndicaliste, vous étiez cent fois pire que tout le Conseil municipal réuni!

Une voix. Bravo! *(Applaudissements.)*

M. Tobias Schnebli (EàG). J'aimerais juste dire deux choses. Premièrement, il est parfaitement légitime, normal et justifié que les administrateurs de la Ville de Genève que sont les membres de l'exécutif s'occupent aussi d'un certain nombre de problèmes du monde, puisqu'on retrouve ces problèmes ici. Nous sommes témoins de la crise des migrants et de l'arrivée des réfugiés par vagues répétées. Ceux qui s'insurgent contre les voyages du Conseil administratif, contre ces témoignages de solidarité que des membres de l'exécutif de la Ville peuvent apporter dans des régions en crise, en guerre ou frappées par toutes sortes de grosses catastrophes, sont les mêmes qui font preuve de fermeture et de manque de solidarité quand les gens qui souffrent des conséquences de ces crises frappent à notre porte.

Je ne pense pas que mettre la tête sous le sable en ne nous occupant que de nos affaires soit une bonne politique. Au contraire, il est très bien d'ouvrir les yeux sur le monde. On ne peut pas se contenter de tout faire tout le temps pour accueillir ici toutes les richesses du monde, sans s'intéresser aussi aux misères du monde. On ne peut pas mener cette politique complètement schizophrène que demande la droite!

Deuxièmement, même si cela en surprendra certains, je trouve les appels de M. Brandt particulièrement mal placés quand il dit qu'il faut s'occuper d'abord du sort de la population. C'est M. Brandt et son parti, avec le reste de la droite, qui se sont évertués à couper dans les budgets des prestations à la population, que ce soit dans le domaine de la culture ou du social. Et c'est avec ceux qui se préoccupent du sort des populations au Nicaragua, en Colombie ou en Palestine que nous avons récolté des signatures et gagné six fois le référendum contre les coupes budgétaires proposées par cette droite qui affirme aujourd'hui vouloir s'occuper du sort de la population en ville de Genève… Mais il se trouve que ce sont les mêmes qui ont promu ces coupes et perdu les référendums!

Il me semble qu'il y a là assez de cohérence pour expliquer que ces témoignages de solidarité au-delà des frontières étroites de notre cité sont utiles et bienvenus. Il est donc tout à fait légitime et normal que ces voyages ne soient pas payés de la poche des magistrats. Quand un maire ou une mairesse de la Ville va apporter un tel témoignage quelque part, il ou elle le fait en tant que maire ou mairesse. Il est normal que cette fonction soit reconnue et son voyage remboursé. C'est une question de cohérence politique! Il est vrai qu'on n'est heureusement

pas les seuls à avoir cette cohérence politique. En tout cas, on demande à la droite de reconnaître au moins qu'il s'agit d'un choix politique, et non pas de l'action de profiteurs qui feraient ces voyages pour leur intérêt personnel. C'est un choix politique assumé et j'en suis fier!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne veux pas à nouveau enflammer cette salle, mais cette problématique me tient très à cœur et je vous prie de m'excuser d'en avoir parlé avec le cœur, Mesdames et Messieurs. J'aimerais tout d'abord remercier M. Tobias Schnebli pour ses propos qui montrent qu'au-delà de nos divergences certains fondamentaux lui sont chers comme à moi-même. En effet, nous avons mené ensemble des campagnes pour la défense des conditions de vie des habitants de Genève. Je n'ai pas de leçons à recevoir de M. Brandt ni de M. Sormanni en ce qui concerne la création de logements, la construction de crèches et d'écoles, l'entretien des routes que j'effectue grâce aux 250 fonctionnaires avec lesquels je travaille depuis douze ans. Ils n'ont pas ménagé leur peine à mes côtés – et je les en remercie – pour mettre à l'abri les habitants de notre ville et donner des conditions de vie à peu près acceptables à nos quartiers encore populaires. J'en suis très fier!

Cela étant, M. Sormanni a laissé entendre que j'aurais accepté des avantages. Mais qu'est-ce qu'accepter des avantages? C'est recevoir 70 000 francs pour un voyage et en faire bénéficier sa famille, par exemple… Je n'ai jamais accepté cela ni reçu aucun avantage. En témoigne le fait que le procureur a vérifié mes comptes et n'y a trouvé aucun versement pour mon activité politique – alors que d'autres en ont reçu, je ne veux pas désigner les personnes concernées, mais toujours est-il que leurs noms sont publics… C'est ça, accepter des avantages! Or je n'en ai jamais accepté ni reçu de quelque manière que ce soit. Je trouve assez déplorable que M. Sormanni m'en accuse – même indirectement, par sous-entendus, avec l'élégance qu'on lui connaît… *(Rires.)*

En revanche, pour ce qui est du voyage en Colombie, Monsieur Sormanni, vous avez raison de signaler la contribution de M. X – il ne sert à rien de dire son nom – qui a par ailleurs soutenu une grande institution genevoise à hauteur de plusieurs millions de francs. Cette personne a permis à l'association Turpial, que la Ville de Genève soutient dans le cadre d'un projet de développement communautaire en Colombie, de recevoir plus d'argent de la part de notre municipalité. J'avais un budget de 25 000 à 30 000 francs pour la Colombie, je crois – je cite ce chiffre de tête – mais j'ai trouvé que c'était trop cher et l'association Turpial ne pouvait pas payer le voyage de ses propres membres. Comme elle l'aurait fait avec n'importe quel sponsor ou généreux donateur, elle a donc demandé à cette personne de la soutenir et de payer le voyage que nous avons fait ensemble. C'était pour faire économiser de l'argent à la Ville de Genève!

Légalement, le Conseil administratif m'avait autorisé à dépenser l'argent nécessaire mais, là encore, j'ai permis à notre municipalité d'économiser de l'argent. Voilà pour ce qui est de cette affaire. Je trouve peu élégant, voire assez déplorable de la part de M. Sormanni de m'accuser d'avoir accepté des avantages personnels dans ce contexte et de propager des rumeurs à ce sujet, même s'il l'a simplement laissé entendre. Cela abaisse le niveau politique de notre débat sur ces questions de solidarité internationale.

La présidente. Monsieur Sormanni, vous avez la parole…

Des voix. Nooooooooon!

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs, c'est vous qui avez demandé l'ouverture de la discussion, pas moi! Alors maintenant, il faut assumer! Je suis désolé, mais je n'ai fait que répéter ce qui était dans la presse: M. Demole a effectivement financé le voyage en Colombie à hauteur de 10 000 francs et il a aussi versé 50 000 francs à votre fondation que vous prétendez privée, Monsieur Pagani. De deux choses l'une: si cette fondation est complètement privée, comme vous nous le dites, et que vous aviez donc le droit de la créer seul, pourquoi était-elle domiciliée au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville? Pourquoi en étiez-vous membre obligatoirement?

Vous prétendez n'avoir jamais reçu d'avantages… Mais si! M. Demole vous a versé 50 000 francs pour constituer le capital propre de cette fondation. Assumez-le, au moins! Ayez ce courage! Recevoir ces deux sommes, franchement, je crois que c'était bel et bien accepter un avantage, quoi que vous puissiez en dire. Vous ferez des choux et des pâtés de mes propos, toujours est-il que M. Demole a bel et bien financé ces deux opérations. On peut le remercier de l'avoir fait, tant mieux! S'il en avait envie… Mais il est millionnaire ou même milliardaire! Enfin, je ne sais pas lequel des deux. Quoi qu'il en soit, cet argent a bel et bien été versé quelque part. Il n'est pas parti dans les limbes ou les égouts du Palais Eynard! Il a servi à financer votre voyage en Colombie et le capital propre de cette fondation que vous prétendez privée, Monsieur Pagani…

Mme Uzma Khamis Vannini (Ve). Je serai assez brève. Tout d'abord, je rappelle que nous sommes une ville internationale, ce qui impose certaines obligations. Il y a donc des gens qui se déplacent à l'étranger dans le but d'entretenir des relations en matière de droits humains, tant pour défendre la dignité des personnes que pour jouer les médiateurs, ce que la Suisse et Genève savent bien faire.

En outre, quand on évoque les intérêts défendus dans cette enceinte, on oppose souvent les personnes qui habitent ici à celles qui vivent ailleurs. Tout à l'heure, l'urgence a été refusée sur la motion M-1395 intitulée «Pour le cautionnement public de logements locatifs destinés aux personnes répondant aux critères sociaux du département de la cohésion sociale et de la solidarité», qui bénéficierait à des gens d'ici. Or il me semble que les partis qui reprochent aujourd'hui à un magistrat de gauche de ne pas faire son travail dans ce cadre local sont les mêmes que ceux qui ont refusé l'urgence de cette aide aux gens vraiment d'ici…

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, je ne peux pas laisser dire ça, c'est impossible! Monsieur Sormanni, accepter un avantage, c'est par exemple recevoir de l'argent pour voyager en emmenant sa famille. C'est par exemple… *(Vive réaction de M. Sormanni.)* Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Sormanni! C'est accepter de l'argent pour mener sa campagne électorale, ou encore pour fêter son anniversaire! Je n'ai pas accepté d'argent. M. Demole, pour ne pas le nommer, a simplement versé une somme à une fondation d'aide aux réfugiés dans laquelle je siège pour construire des classes sous forme de containers sur un terrain de la Ville de Genève. Le projet consiste à les mettre ensuite à la disposition des réfugiés afin qu'ils puissent y apprendre à parler le français.

Je n'ai pas accepté de l'argent pour des affaires personnelles, Monsieur Sormanni. Il faut arrêter, avec les rumeurs et la diffamation! Oui, prétendre que je me serais enrichi personnellement avec cet argent est à la limite de la diffamation! Je ne me suis jamais enrichi personnellement, bien au contraire! Je rappelle à celles et à ceux qui ne s'en souviendraient pas que ce salaire soi-disant mirifique, ce n'est pas moi qui l'ai fixé. Ça aussi, il faudrait le savoir! Il était là au départ, voilà. Cela dit, je verse à mon parti des sommes considérables: entre 40 000 et 45 000 francs par an. Je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs.

L'interpellation est close.

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 novembre 2008 de Mmes Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, MM. Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, Jean Sanchez et Jean-Louis Fazio: «Pour une gestion intelligente et sécurisée des flux de trafic sur le parvis de la gare» (M-832)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– que la place de Cornavin est une zone de rencontre, mais en théorie seulement;
– qu'elle est fréquentée par d'innombrables piétons, des véhicules TPG de toute nature et des taxis, qui s'enchevêtrent joyeusement sur le parvis de la gare;
– que, chaque jour, 15 poids lourds et 65 camionnettes desservent les commerces des alentours et que, pourtant, ils ne disposent d'aucune aire de livraison;
– que, de ce fait, ces véhicules se «casent» là où ils trouvent une place, gênant au passage tous les autres usagers;
– que le parvis de la place ne peut supporter une charge supérieure à 16 tonnes;
– qu'un marquage a été inventé spécifiquement pour ce parvis et qu'il ne correspond à rien dans la loi sur la circulation routière;
– que les piétons, pensant – à raison – qu'ils ont la priorité, traversent sans se méfier et se trouvent sans cesse confrontés à des véhicules motorisés là où ils les attendent le moins;
– que la trémie de sortie du parking est située en plein là où les passagers descendent des bus;
– que les places deux-roues sont en nombre notoirement insuffisant et que divers textes ont été acceptés par le Conseil municipal afin d'y remédier, notamment la motion M-436 «Pour une réelle interface train-vélo à Cornavin» et la proposition PR-494 relative à la construction d'une vélostation;
– que la prochaine transformation de l'aile est de la gare est le moment idéal pour repenser l'ensemble des circulations à l'extérieur du bâtiment,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'étudier la possibilité de combiner la sortie sud en direction de la rue de Lausanne et de la place des Vingt-Deux-Cantons;
– d'étudier des emplacements de livraison en sous-sol du parking et, pour les véhicules lourds, à proximité de la gare, hors du parvis, en prenant soin d'associer ces emplacements aux activités qu'ils desservent;

[1] «Mémorial 176e année»: Rapport, 6119.

– de planifier, avec l'ensemble des usagers, TPG et taxis notamment, un meilleur flux de circulation qui tienne compte en premier lieu de la sécurité des piétons et, concernant les taxis, qui leur permette de déposer et prendre en charge les clients dans des conditions de sécurité et de visibilité satisfaisantes pour les deux parties;
– de créer des places pour deux-roues non motorisés en nombre suffisant.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La motion M-832, acceptée par le Conseil municipal au mois d'avril de cette année, avait été déposée initialement en novembre 2008. Depuis lors, le contexte prévalant sur le site de la gare de Cornavin a considérablement évolué. En effet, dès 2012, en vue de permettre une augmentation de la capacité de la gare de Cornavin, la Confédération, le Canton de Genève et la Ville de Genève sont convenus d'une extension souterraine de la gare de Cornavin dans la perspective d'un doublement du nombre de voyageurs à l'horizon 2030. Le chantier d'extension souterraine de la gare, qu'il est prévu de démarrer dans le courant de l'année 2024, s'accompagnera d'un projet de réorganisation du pôle urbain de Cornavin.

Le projet de réorganisation du pôle urbain de Cornavin, qui se déroule parallèlement au projet d'extension souterraine de la gare de Cornavin, vise à requalifier les espaces publics desservant la gare, à donner plus de perméabilité entre les quartiers situés de part et d'autre des ouvrages ferroviaires et à améliorer les fonctionnalités au profit des piétons et des transports collectifs. Ce projet résulte d'un concours qui a été jugé en avril 2018.

S'agissant de la place de Cornavin, le projet s'appuie sur une réorganisation complète des modes de déplacements, rendue possible par la mise en application de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) qui a été acceptée en votation populaire le 5 juin 2016. Il est prévu de donner, sur la place de Cornavin, la priorité aux transports collectifs, bus et tramways, ainsi qu'aux usagers des mobilités douces, piétons et vélos. Le transit du trafic individuel à travers la place ne sera plus possible.

Une réorganisation du parking souterrain permettra, en modifiant des rampes d'accès, de libérer de l'espace sur le côté sud de la place de la gare au profit des piétons et des commerces et de favoriser l'émergence de nouveaux usages, notamment par la création de terrasses de cafés.

Les taxis et les places réservées à la dépose-minute seront regroupés au premier sous-sol du parking de Cornavin. En revanche, les livraisons continueront de se faire en surface, sur la place, compte tenu des gabarits de certains camions de livraison qui ne sont pas compatibles avec les hauteurs des étages du parking

existant. Des places de livraison pour les véhicules de petit gabarit sont également mises à disposition au premier sous-sol du parking, de manière à faciliter notamment l'approvisionnement des commerces de la galerie Métro-shopping et de la gare.

Enfin, il est prévu de réaménager une partie du premier sous-sol du parking de Cornavin afin d'y créer une nouvelle vélostation d'environ huit cents places. En outre, environ deux cents places réservées pour les motos seront créées au second sous-sol.

Il apparaît, en conclusion, que les dispositions du projet de réaménagement de la place de Cornavin vont au-delà des attentes formulées dans la motion M-832 A, dans l'objectif de créer un espace public convivial, dédié essentiellement aux piétons et aux transports collectifs, en accompagnement de l'extension de la gare CFF.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 janvier 2011 de Mmes Renate Cornu, Fabienne Aubry Conne, Véronique Latella, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri et Guy Dossan: «Pour une ville verte, plantons des murs végétalisés» (M-959)[1].

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

– que l'urbanisation nécessaire de la ville réduit fortement les espaces de verdure sur certains axes routiers et aux abords d'immeubles;
– que les espaces très fréquentés sont envahis par les particules gazeuses diverses;
– que la pollution affecte le système d'autorégulation de l'air et par conséquent entraîne un effet négatif sur la santé des habitants;
– que des éléments esthétiques d'une ville sont appréciés par les habitants au même titre que la diminution du bruit ou l'air ambiant;

[1] «Mémorial 175e année»: Rapport, 6964.

– que la Haute Ecole du paysage, de l'ingénierie et d'architecture a développé un brevet de supports pour murs végétalisés faisant partie du constructif avec de nouvelles fonctions d'épuration, d'antibruit et d'isolation thermique,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– d'envisager la création de murs végétalisés, qu'on appelle aussi jardins ou écosystèmes verticaux;
– de recenser les immeubles et institutions de la Ville susceptibles d'être dotés de concepts de murs végétalisés;
– de réaliser avec le concours de la Haute Ecole du paysage, de l'ingénierie et d'architecture des murs végétalisés sur des parcours sensibles de la ville et sur certains immeubles ou institutions de sa propriété, pour améliorer le confort des habitants et rendre la cité plus poétique.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif prend acte avec satisfaction du vote de la motion M-959 et soutient ses intentions, à savoir amener plus de vert en ville de Genève et prendre des mesures concrètes afin de lutter contre le réchauffement climatique, particulièrement en milieu urbain.

Pour rappel, le Conseil municipal a déjà voté un premier crédit d'investissement en la matière (proposition PR-1127 votée le 25 janvier 2016 pour un montant de 641 700 francs) comprenant cinq axes de végétalisation du domaine public:

– nouvelles arborisations du domaine public;
– requalification des alignements d'arbres;
– requalification des pieds d'arbres;
– végétalisation des surfaces en bitume ou minéralisées;
– végétalisation par l'installation de bacs.

A titre liminaire, il sied de préciser que les services municipaux ont déjà, par le passé, analysé de manière non exhaustive les murs ou façades des bâtiments dont la Ville est propriétaire, avec un résultat peu concluant. Le patrimoine bâti de la Ville de Genève compte en effet beaucoup d'immeubles historiques protégés ne se prêtant pas à cette démarche.

Par ailleurs, la mise en œuvre et l'entretien de systèmes de végétalisation verticale sont excessivement onéreux et complexes. De plus, les murs végétalisés développés par la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture présentent des structures lourdes à installer devant les façades. Ces structures

alvéolées requièrent une irrigation permanente (par un système de pompage et récolte de l'eau) afin de permettre aux plantes de se développer. Dès lors, la végétation ne peut être autonome et demande un entretien intensif. Ces murs répondent davantage à des besoins esthétiques qu'aux principes d'une politique de développement durable. Il existe toutefois d'autres méthodes de végétalisation des façades, telles que la plantation de plantes grimpantes, qui ont l'avantage d'être moins coûteuses à l'installation et à la gestion, tout en répondant qualitativement aux besoins de la population.

Le Service des espaces verts dispose depuis 2017 d'une étude de base qui a permis d'élaborer un plan stratégique de végétalisation (PSV), approuvé par le Conseil administratif le 10 avril 2019, et présenté à la presse le 3 juillet 2019. Ce plan met en évidence le potentiel de végétalisation du territoire communal. Cette étude se base sur des critères spécifiques, tels que les aménagements en cours ou à venir, le maillage vert, les enjeux écologiques, le développement durable ainsi que le déficit actuel de chaque quartier en termes d'espaces verts. Le PSV constituera un outil d'aide à la décision dans le cadre du développement des projets d'aménagement de la Ville.

Sur la base de cette étude, le Conseil administratif est d'avis qu'il existe des mesures plus pertinentes et efficaces que celles proposées par la motion pour améliorer significativement la présence du végétal dans la ville.

A ce titre, le PSV propose un certain nombre de mesures à court, moyen et long terme, qui permettront d'améliorer considérablement la qualité de vie en ville tout en répondant aux problèmes liés au réchauffement climatique. De surcroît, la prise en compte de ces mesures dans le cadre du développement des plans localisés de quartier (ou autre outil de planification) rendra la démarche plus efficace en anticipant les besoins en espaces verts d'une population croissante.

C'est pourquoi la stratégie de végétalisation sera intégrée au plan directeur communal sous la forme d'une nouvelle fiche qui sera prochainement soumise au Conseil municipal en vue de sa validation. Par la suite, le PSV sera intégré à la révision du plan directeur communal à partir de 2020.

A l'inverse des façades végétalisées compliquées à mettre en œuvre et à gérer, les toitures plates offrent un potentiel de végétalisation important. Les Conservatoire et Jardin botaniques ont réalisé une cartographie des toitures végétalisées, parue en 2013 dans l'ouvrage *Flore en ville*. Celles-ci sont encore peu nombreuses, mais un grand nombre de bâtiments, notamment privés, disposent d'un potentiel non négligeable.

Des techniques performantes et faciles à mettre en place existent aujourd'hui. Une adaptation de la législation cantonale pourrait obliger les propriétaires à

végétaliser les toitures dans le cadre de travaux de rénovation ou de nouvelles constructions. La Direction du patrimoine bâti végétalise d'ores et déjà les toitures de bâtiments dont elle a la charge lorsque les conditions le permettent.

La qualité de vie en ville est également péjorée par la densification, soit en raison de nouvelles constructions, soit en raison de l'élévation des bâtiments existants. Cette densification peut être compensée par l'augmentation ou l'amélioration des espaces verts. Ces mesures ont généralement un coût important pour la collectivité. Une taxe sur les plus-values générées par les nouvelles constructions pourrait alimenter un fonds de compensation destiné exclusivement à financer des projets de végétalisation de l'espace public. Plusieurs Cantons ont par ailleurs déjà entamé cette démarche depuis de nombreuses années, par exemple celui de Bâle-Ville.

En conclusion, le Conseil administratif s'associe à la volonté du Conseil municipal d'améliorer la qualité de vie en ville au moyen d'une végétalisation accrue et suggère donc d'exploiter les pistes évoquées ci-dessus.

Il a chargé les services compétents de:

– mettre en œuvre le PSV, en priorité dans les quartiers mal pourvus en espaces verts;
– procéder à l'inventaire des bâtiments publics et privés offrant un potentiel de végétalisation des façades et des toitures.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif: *Guillaume Barazzone*

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 avril 2019 de Mmes et MM. Jannick Frigenti Empana, Pascal Holenweg, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Alia Chaker Mangeat, François Mireval et Maria Vittoria Romano: «Manor à Grenus, jusqu'à quand?» (QE-525)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Quelle est la durée du droit de superficie (DDS) octroyé au magasin Manor et à son parking sur la place De-Grenus, et à quelle date son renouvellement est-il prévu?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le magasin Manor n'est pas au bénéfice d'un droit de superficie (DDP) octroyé par la Ville de Genève, mais est propriétaire privé de sa parcelle (6839, section Genève-Cité) et du parking qui se trouve en dessous (cf. annexe 1).

Néanmoins, en dates des 18 décembre 1964 et 2 juillet 1965, le Conseil administratif de la Ville de Genève a signé une convention avec Prima SA, représentée par MM. Maus et Nordmann, relative à la construction de la rampe d'accès dudit parking (en jaune dans l'annexe 1) se situant à cheval sur les parcelles 7418 et 7417 du domaine public communal.

La convention réglant cet ouvrage stipule que:

«Article 1. La Ville de Genève autorise Prima S.A. à construire sur et sous la place Grenus (domaine public, feuille 47 du cadastre de Genève, section Cité) une rampe d'accès aux garages souterrains aménagés dans le sous-sol des immeubles en construction sur les parcelles 5527, 5530 à 5542, feuille 47, de la commune de Genève, section Cité, dont ladite société est propriétaire.»;

«Article 7. Une fois la rampe terminée, Prima S.A. en aura la jouissance gratuite. Par contre, elle en supportera tous les frais d'entretien et d'éclairage, aussi longtemps qu'elle en sera seule bénéficiaire.»;

«Article 10. La présente convention est conclue pour une durée de quatre-vingt-dix ans. Toutefois, Prima S.A. ou ses ayants droit éventuels devront supporter en tout temps et sans indemnité toute modification à la rampe d'accès décidée par la Ville de Genève et dictée par des raisons d'utilité publique, la libre circulation restant assurée.

---

[1] «Mémorial 176e année»: Annoncée, 6814.

Il est au surplus précisé que l'octroi à Prima S.A. d'une concession d'utilisation du domaine public, nécessitée par la présente convention, a été concédé et a fait l'objet d'une loi votée par le Grand Conseil le vingt-deux juin mil neuf cent soixante-trois.»

De plus, Prima S.A. était au bénéfice de servitudes relatives à un droit d'usage du domaine public et par la présente convention, la société a déclaré renoncer au bénéfice des servitudes, qui ont été, par la suite, radiées.

La convention a été conclue pour une durée de nonante ans et court donc jusqu'en 2055. Prima S.A. doit supporter en tout temps et sans indemnité toute modification de la rampe si cela est demandé par la Ville de Genève pour des raisons d'utilité publique.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif: *Rémy Pagani*

Annexe citée

Question écrite: droit de superficie du magasin Manor
et de son parking à la place De-Grenus

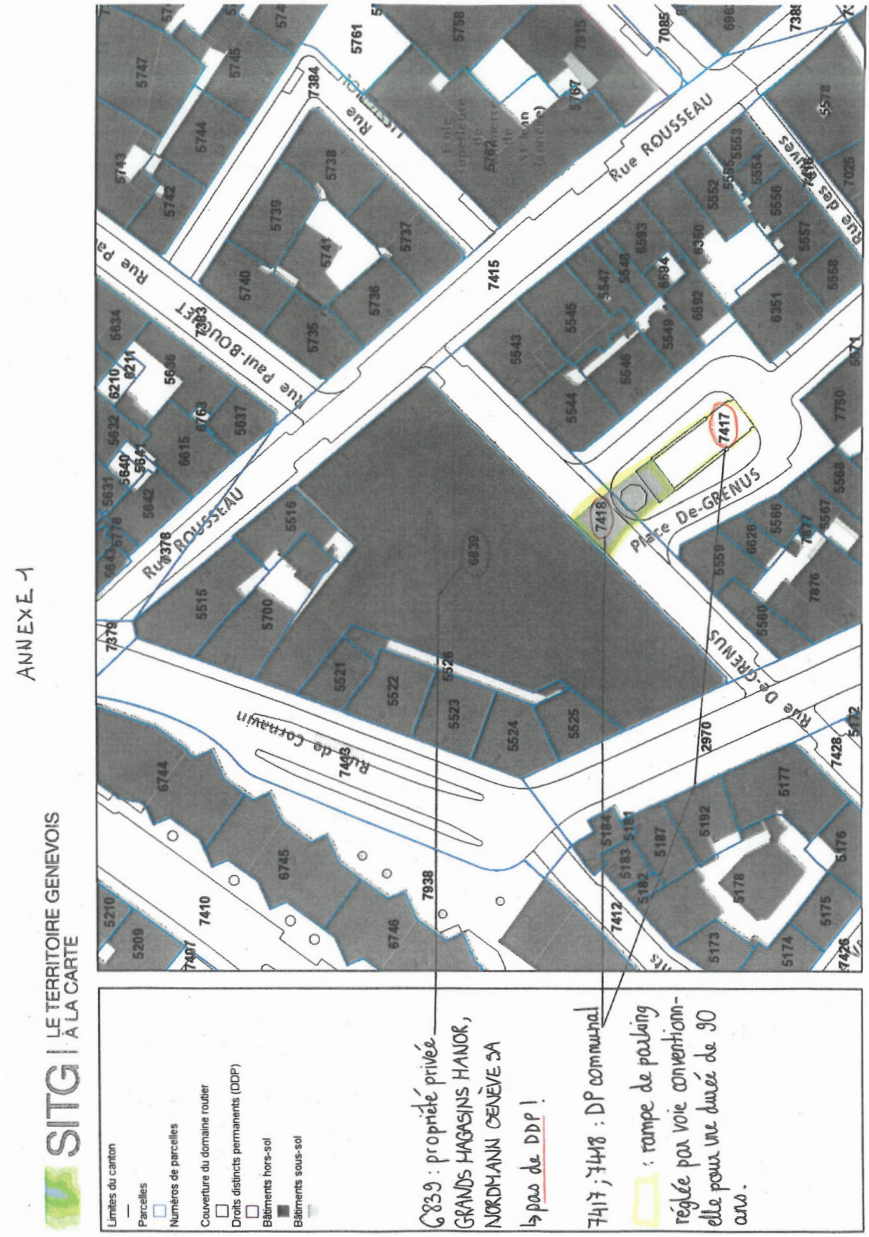

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 mars 2019 de M. Pascal Holenweg: «Restitution des œuvres détenues par les musées genevois: quelle politique de la Ville?» (QE-522)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Depuis des années, la question est posée publiquement de la restitution des œuvres, objets, artefacts provenant d'Afrique, d'Asie, d'Océanie et d'Amérique latine et détenus dans les collections des musées privés ou publics européens et nord-américains. Cette question est posée du fait de la manière dont ces œuvres sont parvenues dans ces musées, après conquêtes coloniales et souvent pillages et trafics.

En 2007, le Conseil municipal de Rouen a accepté le principe de la restitution à la Nouvelle-Zélande d'une tête maorie momifiée détenue par son Muséum. En 2016, le Bénin réclame la restitution des statues des rois du Dahomey exposées au Musée du quai Branly à Paris. Et la Grèce réclame à l'Angleterre le retour des frises du Parthénon.

Le président de la République française a lancé, en l'annonçant dans un discours à Ouagadougou, une procédure de restitution de telles œuvres aux Etats héritiers (ou supposés tels) des sociétés d'origine de ces œuvres. Un rapport qu'il avait commandé en mars 2018 à la professeur Bénédicte Savoy, du Collège de France, et à l'écrivain sénégalais Felwine Sarr, lui a été rendu, qui ratifie cette intention et propose des modalités pour ces restitutions.

Deux musées publics genevois sont (outre quelques collections et musées privés) particulièrement concernés par cette problématique: le Musée d'art et d'histoire et le Musée d'ethnographie. Le fait que ces deux musées soient tous deux municipaux, sous la tutelle du Conseil administratif et la responsabilité de la Ville, implique celle-ci et son exécutif dans ce débat.

Le Conseil administratif peut-il nous exposer ses choix et ses questionnements s'agissant de la restitution (ou non) à leurs sociétés d'origine et aux Etats supposés en être les héritiers des objets détenus dans les collections de ses musées, et les critères qui président au choix de les leur restituer ou de les maintenir dans ces collections, sachant qu'en principe les collections des musées, les œuvres et objets qui en font partie constituent des biens inaliénables de la Ville, et que déroger à ce principe relève d'un choix politique?

---

[1] «Mémorial 176e année»: Annoncée, 6367.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif rappelle que c'est précisément pour répondre aux enjeux soulevés dans la question ci-dessus que la Ville de Genève s'est dotée, en décembre 2009, d'une Commission de déontologie de ses musées et institutions patrimoniales.

Pour mémoire, cette commission – première du genre en Europe – a pour mandat de veiller à ce que les activités des musées municipaux se déploient en conformité avec les normes déontologiques et les règlements internationaux, en particulier la loi fédérale sur le transfert international des biens culturels (LTBC) et la Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés, dont relève en partie la question de M. Holenweg.

Dans ce cadre, la commission, qui travaille en lien étroit avec le Centre du droit de l'art de l'UNIGE et le Service du transfert international des biens culturels de l'Office fédéral de la culture (OFC), peut être amenée à formuler des recommandations à l'intention du Conseil administratif, notamment en matière de restitution et de coopération avec des Etats tiers.

Il va sans dire que la direction et les institutions du département de la culture et du sport (DCS), concernées au premier chef, suivent également de très près le débat international sur la restitution des œuvres et les revendications des individus, communautés et Etats spoliés.

Toutefois, compte tenu de la complexité du problème et de la diversité des situations, ni les entités concernées (commission de déontologie, direction du DCS et musées) ni le Conseil administratif ne préconisent de règlement définitif en matière de restitution. D'autant que, en l'état actuel du droit international, les outils juridiques à disposition ne permettent pas de statuer sans réserves. C'est donc sous l'angle de l'éthique que les institutions et les autorités politiques sont appelées à aborder la restitution, pour apporter des réponses équitables et respectueuses au cas par cas.

En ce qui concerne le statut juridique des collections genevoises, le Conseil administratif précise que, sauf pour les archives, qui font l'objet d'une imprescriptibilité expresse, le droit genevois ne pose pas de principe général d'inaliénabilité. La sortie de patrimoine peut donc se faire librement en vertu du parallélisme des formes, qui implique que l'autorité compétente pour prendre la décision d'acquisition d'un objet ou d'une œuvre l'est aussi pour décider de sa restitution. En l'espèce, les musées municipaux n'ayant pas de personnalité juridique, c'est au Conseil administratif qu'il revient logiquement de formuler la restitution, laquelle amène à la désinscription de l'objet à l'inventaire. C'est selon ce principe que le mokomakai (tête maorie momifiée) acquis par la Ville de Genève à la fin du XIXe siècle a été formellement restitué en 2016 au Te Papa

Tongarewa, le Musée national de Nouvelle-Zélande, où il a rejoint le sanctuaire des restes humains maoris.

A noter, enfin, que la mise en ligne des collections offre la possibilité à tout un chacun de s'informer sur la provenance des objets et des œuvres conservés dans les musées municipaux et d'en revendiquer la propriété si cela s'avère justifié.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif: *Sami Kanaan*

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 juin 2019 de M. Alfonso Gomez: «Café-restaurant du Reculet: c'est encore loin, l'ouverture?» (QE-529)[1].

TEXTE DE LA QUESTION

Etymologiquement, le Reculet se veut être un endroit isolé, éloigné de tout. C'est le cas de ce sommet de la chaîne jurassienne: on le voit depuis loin à la ronde, mais son point culminant se laisse atteindre au prix d'efforts plus conséquents qu'il n'y paraît.

Le café-restaurant du Reculet, situé dans le quartier des Grottes et appartenant à la Ville de Genève, ne faillit pas à sa toponymie: vous aurez peu de chance de boire une consommation dans ses murs, sa porte étant fermée depuis belle lurette. Lors de la séance du Conseil municipal des 4 et 5 juin derniers, une question orale avait déjà été déposée à ce sujet, à laquelle Mme la maire avait répondu que tant que le loyer était payé, le locataire n'était pas pour autant tenu d'ouvrir son établissement.

Dès lors, mes questions sont les suivantes:

– depuis combien de temps le café-restaurant du Reculet est-il loué au locataire actuel? Depuis combien de temps n'est-il pas ouvert au public?
– n'y a-t-il pas moyen de dénoncer cette fermeture au public et de remettre le bail en jeu?
– ne doit-on pas craindre que de l'argent soit blanchi dans ce type d'établissements, pour lequel le locataire est capable de payer un loyer sans néanmoins ouvrir son établissement au public?

[1] Annoncée, 621.

– avec cet établissement non ouvert au public, la Ville de Genève n'accuse-t-elle pas un manque à gagner? A son article 15, alinéa 1, le règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics (LC 21 533) dit que «la redevance (loyer ou fermage) peut être fixe ou déterminée selon le chiffre d'affaire de l'exploitation».
– selon l'article 17 du même règlement, n'y a-t-il pas un motif de résiliation du bail parmi ceux décrits?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Par souci de simplification et de clarté, le Conseil administratif reprendra l'ordre des questions posées.

Depuis combien de temps le café-restaurant du Reculet est-il loué au locataire actuel? Depuis combien de temps n'est-il pas ouvert au public?

Le contrat de bail a été conclu en novembre 1989. L'établissement est fermé depuis l'été 2018.

N'y a-t-il pas moyen de dénoncer cette fermeture au public et de remettre le bail en jeu?

Le contrat de bail a été résilié pour justes motifs le 6 août 2018, mais cette résiliation a donné lieu à une contestation dont a été saisie l'autorité judiciaire compétente. La procédure était en cours, devant le Tribunal des baux et loyers, au moment du décès du locataire, intervenu au début de l'été 2019.

Ne doit-on pas craindre que de l'argent soit blanchi dans ce type d'établissements, pour lequel le locataire est capable de payer un loyer sans néanmoins ouvrir son établissement au public?

La Ville de Genève ne dispose ni des moyens, ni des compétences nécessaires pour procéder, le cas échéant, aux investigations qui seraient nécessaires à ce sujet.

Avec cet établissement non ouvert au public, la Ville de Genève n'accuse-t-elle pas un manque à gagner? A son article 15, alinéa 1, le règlement fixant les conditions d'attribution et de location des locaux commerciaux et des établissements publics (LC 21 533) dit que «la redevance (loyer ou fermage) peut être fixe ou déterminée selon le chiffre d'affaire de l'exploitation».

La conclusion de baux dits «partiaires», qui implique que le chiffre d'affaires est pris en compte dans la détermination du loyer, est relativement récente. Au moment où le bail concerné a été conclu, il l'a été sous la forme d'un bail commercial ordinaire, avec un loyer fixe.

Selon l'article 17 du même règlement, n'y a-t-il pas un motif de résiliation du bail parmi ceux décrits?

Comme indiqué ci-dessus, le bail a effectivement été résilié et, compte tenu du récent décès du locataire, la procédure revient aux héritières et héritiers de ce dernier.

Selon l'avocat constitué, la liquidation de la succession est en cours et devrait se conclure par une renonciation au bail et donc par une clôture de la procédure. Cela permettra à la Ville de Genève de remettre cet établissement à l'offre selon les dispositions du règlement précité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La maire: *Sandrine Salerno*

M. Alfonso Gomez (Ve). Je voulais simplement remercier le Conseil administratif de sa réponse claire à ma question écrite QE-529. Nous voyons enfin que la Gérance immobilière municipale (GIM) a fait preuve de diligence, dans ce dossier. Je tenais à le souligner car, dans cette enceinte, on a tendance à ne réagir que quand les choses ne vont pas – à juste titre, d'ailleurs, puisque c'est notre rôle. Je tenais donc à remercier le Conseil administratif de sa réponse qui nous satisfait pleinement.

15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 25 juin 2019 de MM. et Mmes Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Maria Pérez et Ariane Arlotti: «La culture d'entreprise d'Addax Petroleum fait-elle partie du profil professionnel des hauts cadres financiers de la Ville de Genève?» (IE-88)[1].

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Considérant que depuis sa fondation en 1994 par Jean-Claude Gandur l'entreprise Addax Petroleum s'est fait connaître à plusieurs reprises pour blanchiment d'argent et pratiques relevant de la corruption à grande échelle, afin d'obtenir les concessions pétrolières au Nigéria, notamment à l'époque du régime extrêmement

[1] Annoncée, 620.

brutal et corrompu de Sani Abacha, responsable entre autres de l'exécution de Ken Saro-Wiwa, l'écrivain opposant qui dénonçait le pillage ravageur des terres de son peuple par les groupes pétroliers.

Considérant de plus que récemment le Conseil administratif a engagé deux hauts cadres financiers, anciens hauts cadres d'Addax Petroleum, les auteurs demandent au Conseil administratif si la culture d'entreprise d'Addax Petroleum fait partie du profil professionnel recherché pour servir les intérêts de la collectivité publique qu'est la Ville de Genève.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les cadres et les employé-e-s de la Ville de Genève sont recruté-e-s sur la base d'une culture de service public et d'un engagement au service de la population.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général: *Gionata Piero Buzzini*

La maire: *Sandrine Salerno*

M. Tobias Schnebli (EàG). Je tiens à intervenir pour dire que je me sens presque offensé par la réponse lapidaire du Conseil administratif signée par Mme Sandrine Salerno. Nous avons posé une question précise: le profil professionnel recherché pour servir les intérêts de la collectivité correspond-il à la culture d'entreprise d'Addax Petroleum? Le Conseil administratif n'y a pas du tout répondu! Il a juste signalé que le profil professionnel demandé par la Ville correspondait à une culture de service public et d'engagement pour la population. Ce n'était pas du tout la question posée! Il est vraiment dommage et lamentable que le Conseil administratif – à supposer qu'une majorité de ses membres l'ait voulu ainsi – se contente de ne pas répondre, comme il l'a fait ici.

16. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

17. Interpellations.

Néant.

18. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Il est 22 h 50, je lève la séance. Cela compensera les fois où nous avons terminé après l'heure prévue. Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, et vous souhaite une bonne fin de soirée.

Séance levée à 22 h 50.

SOMMAIRE

1. Exhortation 1782

2. Communications du Conseil administratif 1782

3. Communications du bureau du Conseil municipal 1782

4. Projet de délibération du 11 septembre 2019 de Mme Christina Kitsos et M. Pascal Holenweg: «Faites votre ville: pour un budget participatif» (PRD-235). Suite de la préconsultation 1782

5. Projet de délibération du 11 septembre 2019 de Mmes et MM. Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Stefan Gisselbaek, Véronique Latella, Michel Nargi, John Rossi, Georges Martinoli, Florence Kraft-Babel, Pierre de Boccard, Guy Dossan et Michèle Roullet: «Pour une aide au développement de la biodiversité et de la protection animale» (PRD-236). 1794

6. Projet de délibération du 30 septembre 2019 de M. Pierre Gauthier: «Traitement accéléré des motions et résolutions qui stagnent à l'ordre du jour» (PRD-237) 1796

7. Projet de délibération du 30 septembre 2019 de Mmes et MM. Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Annick Ecuyer, Eric Bertinat, Alfonso Gomez, Antoine Maulini, Omar Azzabi et Didier Lyon: «Augmentation urgente des effectifs du Service d'incendie et de secours: assurons la sécurité de la population et rattrapons le retard pris dans l'application du concept opérationnel cantonal d'intervention!» (PRD-238). 1797

8. Motion du 16 avril 2019 de Mmes et MM. Amar Madani, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Jean-Philippe Haas, Yasmine Menétrey, Daniela Dosseva, Danièle Magnin, Jean-Pascal Cattin et Daniel-Dany Pastore: «La Ville doit arrêter de subventionner les dealers» (M-1431). Suite de la préconsultation 1799

9. Interpellation orale du 25 juin 2019 de MM. et Mmes Simon Brandt, Michèle Roullet, Patricia Richard et Daniel Sormanni: «Conseil administratif: voyages officiels ou tourisme officieux?» (IO-303). . . 1820

10. Réponse du Conseil administratif à la motion du 5 novembre 2008 de Mmes Alexandra Rys, Nathalie Fontanet, MM. Jean-Charles Lathion, Pascal Rubeli, Jean Sanchez et Jean-Louis Fazio: «Pour une gestion intelligente et sécurisée des flux de trafic sur le parvis de la gare» (M-832) 1833

11. Réponse du Conseil administratif à la motion du 19 janvier 2011 de Mmes Renate Cornu, Fabienne Aubry Conne, Véronique Latella, MM. Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Rémy Burri et Guy Dossan: «Pour une ville verte, plantons des murs végétalisés» (M-959) 1835

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 17 avril 2019 de Mmes et MM. Jannick Frigenti Empana, Pascal Holenweg, Maria Pérez, Morten Gisselbaek, Alia Chaker Mangeat, François Mireval et Maria Vittoria Romano: «Manor à Grenus, jusqu'à quand?» (QE-525) 1839

13. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 27 mars 2019 de M. Pascal Holenweg: «Restitution des œuvres détenues par les musées genevois: quelle politique de la Ville?» (QE-522) 1842

14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 juin 2019 de M. Alfonso Gomez: «Café-restaurant du Reculet: c'est encore loin, l'ouverture?» (QE-529) 1844

15. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 25 juin 2019 de MM. et Mmes Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Maria Pérez et Ariane Arlotti: «La culture d'entreprise d'Addax Petroleum fait-elle partie du profil professionnel des hauts cadres financiers de la Ville de Genève?» (IE-88) 1846

16. Propositions des conseillers municipaux 1848

17. Interpellations 1848

18. Questions écrites 1848

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat